

S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mardi 20 novembre 1973. — Présidence de M. Louis Gros, président. — La commission a entendu M. Jean-Philippe Lecat, ministre de l'information, sur le budget de son département pour 1974 et sur la tutelle de l'O. R. T. F.

Le ministre a, tout d'abord, exprimé son désir de collaborer avec les commissions parlementaires compétentes ainsi qu'avec la délégation parlementaire pour l'O. R. T. F.

Le président ayant déploré que les émissions de l'O. R. T. F. ne soient pas convenablement entendues à l'étranger, le ministre a reconnu que l'action extérieure de l'Office ne donnait pas satisfaction, par suite d'erreurs dans la conception des programmes et dans la technique d'utilisation des ondes courtes. Il a annoncé qu'un comité interministériel examinerait prochainement les grandes orientations d'une politique d'ensemble en ce domaine portant sur les techniques d'émissions, les programmes et les financements. Les commissions parlementaires compétentes et la délégation parlementaire pour l'O. R. T. F. seront consultées.

M. Lecat a, ensuite, décrit les responsabilités respectives du ministre de l'information, du conseil d'administration et du président directeur général de l'O. R. T. F. La tutelle que, par délégation du Premier ministre, le ministre de l'information exerce a pour fin, tout d'abord, de contrôler la gestion de ressources qui proviennent pour une très large part d'une taxe parafiscale, ensuite de veiller à l'observation des règles de service public, enfin de s'assurer du respect du monopole.

Il appartient par contre au conseil d'administration et au président directeur général de l'Office de définir les grandes orientations, de veiller à l'objectivité de l'information, de déterminer les programmes, de procéder aux nominations et de déterminer les responsabilités des collaborateurs de l'Office.

Pour le ministre, la crise qui vient d'affecter l'O. R. T. F. ne constitue qu'une expérience malheureuse et elle ne condamne pas un statut qui partageait les responsabilités entre le ministre de tutelle et le président directeur général.

M. Lecat a évoqué les problèmes de gestion financière : pour une remise en ordre des finances de l'Office des mesures d'économie sont nécessaires ; la redevance devra en outre être augmentée et l'Office recourra à l'emprunt plus qu'il ne le fait actuellement.

Le ministre estime que la loi de 1972 lui donne la charge en tant que ministre de tutelle de veiller à l'exécution des tâches de service public, donc au respect de quelques grands principes : application de l'article 11 du statut (droit pour le Gouvernement de se faire entendre en tant que tel et à visage découvert), maintien d'un service minimal en cas de grève, expression équilibrée des diverses familles d'esprit ou tendances politiques.

Au sujet de la décentralisation de l'Office, M. Lecat a insisté sur les dimensions de cet établissement et souligné l'intérêt qu'il y aurait à recourir à des méthodes modernes de gestion, permettant de multiplier les centres de responsabilité et de décision. Il a récusé toute critique tendant à prêter au Gouvernement l'intention de vendre au secteur privé un office qui, pour ce faire, aurait été préalablement découpé en morceaux.

Le ministre a assuré que la « décentralisation » de l'O. R. T. F. serait conduite dans le cadre du monopole et de l'unité de l'Office et que les commissions parlementaires compétentes, ainsi que la délégation parlementaire, seraient consultées.

Sur l'exercice du droit de réponse et sur les dérogations au monopole, le ministre a précisé que ces deux questions faisaient l'objet d'études particulières de la part du haut conseil de l'audio-visuel. Sur ces points également les mêmes instances parlementaires compétentes seraient informées et consultées.

Abordant alors le secteur de son action en faveur de la presse, il a indiqué que la simple reconduction pour 1974 des avantages qui lui sont consentis paraissait suffisante.

Rappelant que le budget des services d'information était très modeste, M. Lecat a précisé sa politique en matière d'information en assurant la commission que le Gouvernement s'efforçait de maintenir le pluralisme dans l'expression des tendances politiques ou des familles d'esprit. C'est à quoi visent la décentralisation de l'O. R. T. F., l'aide aux entreprises de presse et la mise en œuvre de l'article 11 de la loi du 3 juillet 1972 autorisant le Gouvernement à diffuser les déclarations qu'il juge nécessaires.

Le ministre a également expliqué dans quel esprit il entendait faire coexister ses deux missions de tuteur de l'O. R. T. F. et de porte-parole du Gouvernement, en soulignant que la tutelle qu'il exerce sur l'Office a un caractère essentiellement technique.

M. Lecat a, ensuite, répondu à de nombreuses questions des sénateurs.

— **A M. Fleury, rapporteur pour avis**, qui s'inquiétait de l'application des conventions passées entre l'O. R. T. F. et certains départements ministériels et s'interrogeait sur le succès de cette collaboration, le ministre a indiqué qu'il lui reviendrait de suivre l'exécution de ces conventions, d'assister l'O. R. T. F. dans ses négociations avec les autres ministères et de veiller à ce que les services rendus par l'Office soient payés à leur juste prix.

— Sur l'application des conclusions du rapport Serisé concernant les mesures à prendre pour l'aide à la presse écrite et sur la diffusion de la presse française à l'étranger, M. Lecat a annoncé qu'il allait s'entretenir avec les dirigeants de la presse, afin d'élaborer et de proposer les mesures nécessaires à l'équilibre des entreprises de presse ; qu'enfin il se préoccuperait d'améliorer la répartition des crédits du fonds culturel, l'un des instruments de la diffusion de la presse à l'étranger.

— **A M. Miroudot** qui demandait ce qu'il fallait entendre par l'expression « la voix de la France », le ministre a indiqué que, selon lui, les émissions de l'O. R. T. F. devaient refléter le pluralisme français, malgré les difficultés que pouvait créer le monopole essentiellement justifié par l'exigence fondamentale de qualité des programmes.

— **A MM. Habert et Minot** qui évoquaient les problèmes de gestion financière de l'O. R. T. F., M. Lecat a indiqué qu'il faudrait, en effet, réaliser des économies importantes en 1974, mais qu'il estimait que le choix de ces mesures d'économie était de la compétence du président directeur général de l'O. R. T. F.

— A **Mme Brigitte Gros** qui demandait si le départ prématuré de M. Arthur Conte ne mettait pas en cause le système instauré par la loi du 3 juillet 1972, M. Lecat a répondu qu'à son avis le partage des compétences entre l'autorité de tutelle et le président directeur général de l'O. R. T. F. tel que l'établissait l'économie de la loi, lui paraissait pouvoir être maintenu, qu'il n'y avait pas de raison essentielle pour qu'il ne pût fonctionner dans l'avenir.

— Au **président Gros** qui posait le problème de l'irruption des procédés nouveaux tels que la télé-distribution et les vidéocassettes, dans les techniques d'information et de diffusion culturelle de masse, M. Lecat a répondu qu'en effet ces techniques nouvelles entraîneraient des transformations très profondes tant en ce qui concerne l'information elle-même que le public. Faisant allusion aux travaux du Haut conseil de l'audio-visuel relatifs à ces techniques nouvelles, le ministre a souhaité que ces travaux permettent le plus tôt possible à l'opinion d'être informée des problèmes posés.

Mercredi 21 novembre 1973. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu le rapport pour avis de **M. Pelletier** sur le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

A la suite de la réserve faite par l'Assemblée nationale lors de son premier examen, les autorisations de programme ont été majorées de 12 millions de francs et les crédits de paiement de 5 millions de francs par un amendement présenté, en seconde délibération, par le Gouvernement.

Malgré ces augmentations, le rapporteur pour avis a dénoncé l'insuffisance des crédits de ce budget.

Le statut des inspecteurs de la jeunesse et des sports n'est pas encore paru, malgré les promesses déjà très anciennes faites par le secrétaire d'Etat. Celui-ci n'a pas joué avec succès son rôle de coordination avec les autres ministères.

M. Pelletier a dénoncé le très grand retard dans l'application de la loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif, puisque le taux de réalisation ne sera que de 61 p. 100 en 1974. Si une telle loi de programme n'est pas considérée comme contraignante par le Gouvernement, il est mieux de ne pas la présenter au vote du Parlement.

700 postes seulement d'enseignants ont été créés au budget, contre 1.400 en 1973, ce qui ne permettra pas, compte tenu de l'augmentation des effectifs scolaires, de rattraper le retard déjà pris dans ce domaine.

Le rapporteur pour avis a précisé que le sport à l'école devait être considéré comme une discipline aussi noble et nécessaire que les autres. Or, ce qui est pour nous et devrait être pour le Gouvernement absolument prioritaire est en fait négligé par lui.

Le nombre des conseillers pédagogiques qui ont pour mission d'aider les instituteurs à accomplir leur fonction d'enseignant d'éducation physique est très insuffisant. L'objectif que le secrétariat d'Etat avait prétendu se fixer, soit un conseiller pédagogique de circonscription pour 100 instituteurs environ, ne sera pas atteint.

M. Pelletier a déploré le manque de débouchés pour les candidats (2.600 cette année) qui auront échoué au concours de recrutement de professeurs, concours pour lequel 450 postes seulement seraient ouverts.

La subvention allouée aux associations d'animation sociale a été encore réduite cette année, ce qui peut compromettre sérieusement leur action.

Le rapporteur pour avis a vivement regretté que la formation des animateurs ne soit pas correctement conçue et organisée en ce qui concerne l'application pratique.

Les offices franco-allemand et franco-qubécois reçoivent les mêmes subventions que l'année précédente — donc diminuées en valeur relative — mais il serait souhaitable que les subventions permettent le développement des échanges de jeunes entre la France et tous les pays européens.

En conclusion, M. Pelletier a proposé à la commission de présenter un avis défavorable à ce budget, en raison de la diminution des crédits et du manque d'actions nouvelles prévues par le secrétaire d'Etat.

A M. de Bagneux qui demandait si les crédits de fonctionnement des maisons de jeunes et de la culture avaient été majorés, le rapporteur pour avis a répondu que la participation des collectivités locales aux dépenses de fonctionnement de ces établissements était la même que par le passé et qu'elle était de loin inférieure à ce qui avait été prévu initialement, soit entre 25 p. 100 et 30 p. 100 au lieu de 50 p. 100. En fait, l'aide qui leur est apportée se réduit progressivement.

La commission a approuvé le rapport pour avis de M. Pelletier et décidé, à l'unanimité, de *donner un avis défavorable* au budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

Passant à la suite de l'ordre du jour, la commission a proposé la candidature de M. Georges Lamousse au sein de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (U. N. E. S. C. O.), en application du décret du 19 septembre 1967.

Mme Lagatu et M. Tinant ont proposé que la commission se rende en République démocratique allemande (R. D. A.) et en Suède pour y effectuer une mission d'étude sur l'enseignement technologique de ces pays.

La commission a ensuite procédé à l'audition de M. Marceau Long, président directeur général de l'Office de radiodiffusion-télévision française.

M. Marceau Long a commencé son exposé en faisant le point de la *situation financière de l'O. R. T. F. à la fin de 1973*.

Il a précisé qu'en 1971, le budget de l'Office pour 1972 avait été établi sur une prévision de hausse des prix de 5,20 p. 100, alors que la hausse de l'indice avait été, en fait, de 5,60 p. 100 ; de même, il avait été prévu pour 1973 une hausse des prix de 3,50 p. 100 alors qu'on prévoit actuellement que cette hausse sera, en réalité, de 6,80 p. 100.

Les dépenses pour 1973 de l'O. R. T. F. s'en trouveront accrues de 56,5 millions de francs.

En fait, l'Office se trouve dans la nécessité de dégager un supplément de ressources de 51 millions de francs, qui, après emploi des 24 millions de francs de la provision budgétaire, se trouve réduit à 27 millions de francs.

M. Marceau Long a indiqué que les recettes de l'Office s'étaient, en 1973, trouvées affectées d'une moins-value de 8 millions de francs due au retard dans la perception de la redevance. Il a toutefois précisé que cette moins-value pourrait être compensée par des recours à la trésorerie et une demande d'avance à la Régie française de publicité, avance de très courte durée d'ailleurs.

Après avoir souligné que le stock des programmes s'est encore accru en 1973, M. Marceau Long a dessiné les *perspectives financières pour 1974*. Outre le report du déficit de 27 millions de francs en solde de l'exercice de 1973, le budget pour 1974 devra prendre en compte le déséquilibre entre les recettes et les dépenses prévisibles tenant à l'écart entre la hausse prévisionnelle de l'indice des prix de 4,9 p. 100 annoncée par le ministère des finances et les prévisions actuellement disponibles qui donnent un taux de 6,7 p. 100.

L'insuffisance actuellement chiffrable des ressources serait de 94 millions de francs. Mais M. Long a estimé plus prudent de retenir un chiffre de l'ordre de 130 à 140 millions de francs pour le total théorique des charges supplémentaires.

Le Président directeur général de l'Office a indiqué qu'il faudrait reexaminer avec le ministère des finances les termes du contrat de programme en faisant jouer les clauses de révision prévues par l'article 19.

Il a précisé quels moyens il estimait possibles pour financer le déséquilibre de 140 millions de francs entre les recettes et les dépenses. Une trentaine de millions de francs pourraient être dégagés par des économies de fonctionnement. Une trentaine pourrait l'être également sur les équipements. 10 millions de francs supplémentaires pourraient provenir des ressources de publicité.

M. Marceau Long a estimé, enfin, que l'Office pourrait recourir à l'emprunt pour un montant de 110 à 120 millions de francs.

La redevance devrait, quant à elle, être portée à 140 F, sinon même à 145 F.

Après avoir précisé que le montant des dépassements atteignait seulement 1,20 p. 100 du budget de l'Office, M. Marceau Long a souligné que les économies nécessaires ne seraient pas faites aux dépens des programmes.

M. Marceau Long a indiqué qu'il avait fait mettre à l'étude des solutions alternatives à la construction de la Maison de la télévision dont le coût : 410 millions de francs en 1973, soit 600 millions de francs en 1979, apparaissait considérable.

Au sujet des *réformes de structures* et de la décentralisation de l'Office, il a annoncé qu'il avait créé un groupe de travail animé par M. Riou, chargé d'étudier les conséquences financières de la mise en place d'établissements publics.

Il a souligné que la décentralisation de l'Office s'effectuerait dans le cadre du service public sans porter atteinte au monopole.

Il a précisé que l'O. R. T. F. resterait maître des recettes et que le statut du personnel demeurerait unique.

M. Marceau Long a insisté sur la nécessité de développer la politique commerciale de l'Office. Il a estimé qu'il ne fallait pas attendre des économies immédiates des réformes de structures, car ces dernières ne seraient bénéfiques qu'à moyen et à long terme.

Il a précisé que la négociation avec le ministère des finances sur la revision du contrat de programme devrait porter également sur le taux de la T. V. A. acquittée par l'Office ainsi que sur les taxes auxquelles seraient imposés les futurs établissements publics, filiales de l'établissement public fédérateur qu'est l'Office.

Dressant un rapide bilan de l'utilisation de l'informatique, M. Marceau Long a indiqué que l'introduction de cette nouvelle méthode avait provoqué quelques difficultés, notamment sur le plan humain. La gestion par objectifs prévue dans le contrat de programme entraîne des approximations qui atteignent 2 à

3 p. 100, incompatibles avec la précision d'une gestion budgétaire. Or, le mode de gestion de l'O. R. T. F. requiert l'emploi de ces deux systèmes.

Sur les effectifs du personnel de l'Office, M. Marceau Long a précisé que si l'effectif des emplois budgétaires était passé de 7.400 à 14.000 en quatorze ans, cette augmentation comprenait, en fait, la régularisation de 1.500 emplois occasionnels.

Au sujet des journalistes, il a indiqué que leur nombre n'avait doublé qu'en apparence car, en 1960, ils étaient 540, auxquels il fallait ajouter 350 pigistes ; ceux-ci ne sont plus actuellement que 72 pour 1.080 journalistes.

M. Marceau Long a précisé qu'il avait décidé de ne pas renouveler le contrat de 250 occasionnels.

Le président directeur général a, ensuite, répondu aux nombreuses questions qui lui ont été posées par les membres de la commission.

A M. Fleury qui évoquait le problème posé par les conventions passées entre l'O. R. T. F., d'une part, les ministères des affaires étrangères, de l'éducation nationale et des affaires culturelles d'autre part, le Président directeur général a répondu que la convention passée avec le ministère des affaires culturelles serait remplacée au printemps de l'année prochaine par une nouvelle convention plus précise que l'actuelle.

Un comité interministériel devrait définir la politique que compte mener la France en matière d'émissions vers l'étranger ; après quoi l'O. R. T. F. en tirera les conséquences. M. Marceau Long doit voir le ministre de l'éducation nationale sur les problèmes de l'éducation et des techniques audiovisuelles.

Le Président directeur général a également répondu au rapporteur qui soulevait la question de la diversité des publics de l'O. R. T. F. et des moyens de définir les catégories culturelles auxquelles cet Office s'adresse, que lui aussi voulait avoir une connaissance exacte des réactions des différents publics et qu'il prendrait des mesures en ce sens. Il a par ailleurs souhaité qu'il y ait une participation des auditeurs et des spectateurs plus importante aux émissions.

A Mme Lagatu et à M. Vérillon qui ont évoqué les problèmes des zones d'ombre dont certaines sont créées par des constructions d'immeubles-tours, M. Marceau Long a répondu que des mesures d'économie ne devraient pas affecter les équipements nécessaires à la suppression des zones d'ombre et qu'il se préoccupait également des moyens techniques nécessaires pour éliminer celles qui résultaient d'immeubles élevés en béton.

A MM. Miroudot et Minot et à Mmes Lagatu et Goutmann qui ont abordé la question fondamentale pour la commission des affaires culturelles de la qualité des programmes et de leur harmonisation, le Président directeur général a précisé que les économies nécessaires pour équilibrer les finances de l'Office ne devaient pas affecter les programmes. Il a d'autre part affirmé que, pour lui, la question primordiale de l'Office était la qualité des programmes et leur adaptation aux différents publics ; qu'il s'efforcerait de parvenir à une harmonisation telle que, dans toute la mesure possible, les différents publics, notamment les jeunes et les personnes du troisième âge, reçoivent les émissions qui répondent à leurs goûts.

Sur les problèmes du personnel et répondant à Mme Lagatu, M. Marceau Long a précisé que s'il subsistait encore des pigistes permanents, et, s'il était dans la nature des choses qu'il y en ait en nombre limité, encore faut-il éviter qu'un pigiste ne reste dans cette situation trop longtemps.

Mercredi 21 novembre 1973. — *Présidence de M. Jean Fleury, vice-président.* — *Au cours d'une seconde séance tenue l'après-midi,* la commission a entendu **M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture, sur le budget de l'enseignement agricole pour 1974.**

Dans son exposé introductif, M. Jacques Chirac a annoncé la préparation d'une réforme de l'enseignement agricole, dont les difficultés actuelles tiennent moins à une insuffisance de crédits qu'à un manque de doctrine. Il a déclaré que les recherches sur les finalités de l'enseignement agricole devraient permettre de définir le profil de l'agriculteur tel qu'il sera dans vingt ans, afin de déterminer les différentes filières de formation. En aucun cas, il ne fallait donner à cet enseignement un caractère ségréatif, en l'envisageant comme destiné aux seuls enfants d'agriculteurs et comme un moyen de les maintenir à la terre. Le ministre a énoncé les trois étapes de la préparation de cette réforme : un groupe de travail composé de représentants de l'administration et de la profession a pour mission d'établir un rapport technique qui sera ensuite soumis aux parlementaires intéressés et enfin aux représentants des enseignants. Les travaux préparatoires doivent être achevés avant la fin de l'année en cours ; la carte scolaire, annoncée depuis plusieurs années, pourra alors être publiée.

Le ministre a ensuite répondu aux questions posées par M. Tinant, rapporteur pour avis :

— sur l'urgence d'une réflexion d'ensemble sur l'enseignement agricole et sur la nécessité de maintenir les principes définis par la loi du 2 août 1960, le ministre a affirmé que

la réforme qui sera mise au point au 1^{er} janvier 1974 organisera un enseignement adapté à la fois aux enfants d'agriculteurs et à ceux qui, quelle que soit leur origine, choisissent ce type de formation ; il ne s'agissait pas d'élaborer une pédagogie exclusivement adaptée au monde rural ;

— sur la nécessité de maintenir l'effort accompli en faveur de l'enseignement privé, le ministre a indiqué que l'augmentation du taux journalier était de 10 p. 100 et non 1,4 p. 100 ; l'aide à l'équipement, dont les crédits étaient bloqués depuis cinq ans, se ferait désormais sous forme de subventions et non plus de prêts ;

— sur le retard mis au paiement des salaires de certains agents, il a expliqué que la mise sur ordinateur de la gestion du ministère de l'agriculture était la seule cause des retards et des erreurs constatées ;

— à propos du nombre élevé d'auxiliaires employés dans l'enseignement agricole, il a annoncé la titularisation de 494 auxiliaires par la loi de finances rectificative de 1973 ;

— sur le maintien d'un enseignement agricole féminin, il a exprimé les préoccupations que lui inspirait cette question et il a fait part de ses hésitations ;

— sur le transfert de l'Institut national agronomique (I. N. A.) Paris-Grignon à Palaiseau, il a précisé qu'aucun crédit n'était inscrit dans le projet de budget pour 1974 ;

— sur les difficultés de l'Institut national de la recherche agronomique (I. N. R. A.), il a déclaré que le montant des crédits nécessaires pour faire face aux augmentations de salaires de 2.300 ouvriers était prélevé sur les « mesures nouvelles » du budget ;

— au sujet des cours professionnels polyvalents ruraux (C. P. P. R.), il a rappelé que leur transformation en centre de formation d'apprentis par la loi du 16 juillet 1971 les avait placés sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale et que leur implantation était faite en fonction des besoins.

M. Delorme, abordant la question de la finalité de l'enseignement agricole, a ensuite déclaré que celui-ci appelait des révisions et des corrections, mais qu'il n'était pas « ségréatif », puisque la loi du 2 août 1960 prévoyait en son article premier une association entre la formation générale et la formation professionnelle. Il a affirmé la nécessité de maintenir la spécificité de l'enseignement agricole ; il a déploré que, paradoxalement, l'enseignement supérieur agricole prive l'agriculture de ses meilleurs éléments et ne lui apporte pas les cadres dont elle a besoin. Le ministre a répondu qu'il partageait ces préoccupations, qu'il ne s'agissait pas de remettre en cause l'ensei-

gnement agricole mais d'adapter les filières de formation à la modernisation de l'agriculture, dont les méthodes et les techniques avaient considérablement évolué depuis 1960.

A **M. Eeckhoutte**, sur la définition d'un programme de recherche pour l'Institut national de la recherche agronomique (I. N. R. A.), M. Chirac a répondu que la difficulté était moins de doter cet établissement d'un programme de recherche que de faire déboucher celle-ci sur une production et que l'absence d'un règlement communautaire privait les agriculteurs des garanties d'écoulement de leur production sur le marché.

Au sujet de l'enseignement vétérinaire, le ministre a déclaré que les crédits inscrits au projet de budget étaient destinés à achever les travaux des trois écoles déjà existantes et il a annoncé qu'une quatrième école vétérinaire serait construite à Nantes à partir de 1975.

Judi 22 novembre 1973. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a examiné les rapports pour avis :

— de **M. Caillavet**, sur le budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (D. G. R. C. S. T.) ;

— de **M. Habert**, sur le budget du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération ;

— de **M. Tinant**, sur les crédits de l'enseignement agricole.

Sur le budget des relations culturelles, **M. Caillavet**, rapporteur pour avis, a abordé son exposé en indiquant les grandes lignes de la politique des relations culturelles, déterminées par les habitudes acquises.

Notre politique de relations culturelles est, par ailleurs, trop « atomisée », et notre présence insuffisante dans certaines régions. Cependant, si l'on peut critiquer l'inspiration générale de la politique étrangère du Gouvernement, le budget de la D. G. R. C. S. T. apparaît bien géré. Ce budget s'élève, cette année, à 1.154.000.000 F, soit une augmentation de 8,9 p 100 par rapport à l'année dernière.

Le rapporteur a examiné successivement la répartition géographique et la répartition fonctionnelle des crédits.

La répartition géographique reste concentrée dans les régions où la francophonie est importante et dans les zones d'ancienne obédience française : par exemple au Québec, dans les pays du Maghreb et l'ancienne Indochine.

L'Afrique du Nord absorbe 42,18 p. 100 de l'ensemble du budget, ce qui paraît beaucoup trop important, compte tenu des résultats obtenus.

Il faut souligner également un effort vers des régions où l'on veut voir renaître la francophonie, telles Haïti et la Louisiane, où notre effort portera principalement sur l'enseignement.

Dans d'autres régions, par contre, notre effort est beaucoup plus limité : ainsi l'ensemble de l'Asie développée ne rassemble que 1,79 p. 100 des crédits des relations culturelles et l'Europe de l'Ouest — où devrait s'affirmer notre présence — ne recueille que 9,8 p. 100 du budget.

Si donc l'on tente de redéployer notre action, les résultats de cette volonté de changement sont encore peu perceptibles. En particulier, il est difficilement explicable que des continents entiers et que des pays, comme la Chine, dont le rôle mondial pourra être décisif, ne soient pas l'objet d'un effort plus accentué.

Examinant les orientations générales et les moyens de la politique des relations culturelles, le rapporteur pour avis a tout d'abord fait remarquer une certaine dispersion des crédits qui pourrait faire obstacle à la réussite des actions entreprises.

Pour ce qui est des personnels de la coopération, M. Caillavet a insisté sur la nécessité de leur dispenser une formation assez complète pour leur permettre de s'adapter à leurs fonctions.

Le statut des coopérants, tel qu'il résulte de la loi du 13 juillet 1972, semble, par ailleurs, de nature à favoriser le recrutement de personnels qualifiés.

En ce qui concerne la politique d'aide à la diffusion du livre, M. Caillavet a souligné que la dotation du fonds culturel (livres) représente 5 p. 100 du chiffre d'affaires de l'édition française.

Le déclin de la presse française à l'étranger est préoccupant.

La diffusion de la culture par les moyens audiovisuels devrait s'appuyer en particulier sur le film.

Examinant enfin la coopération scientifique, M. Caillavet a établi une distinction entre les relations bilatérales et les relations multilatérales.

En conclusion, le rapporteur pour avis a proposé à la commission de donner un avis favorable au budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, même si les orientations générales de la politique du ministère des affaires étrangères lui paraissaient contestables.

Le président Gros, évoquant le problème de la coopération de formation, a souligné que la persistance de la coopération de substitution était due parfois à la demande de pays où les professions de l'enseignement ne sont pas suffisamment attractives. Il a en outre fait observer que les échanges d'étu-

dians se développeraient de façon plus favorable si l'on progressait dans le domaine de la reconnaissance des diplômes et de leurs effets civils.

M. Vérillon a souligné une certaine baisse de notre influence au Moyen-Orient, et en particulier au Liban, par suite de la politique d'arabisation et de l'influence grandissante des Etats-Unis dans cette région.

Il a, d'ailleurs, souhaité que les échanges d'enseignants et d'étudiants puissent se développer avec les pays de l'Est, et en particulier avec l'Union soviétique.

Il a enfin insisté sur l'intérêt du public américain pour l'action artistique française et notamment les expositions de peinture.

M. Tinant a souligné que certaines régions francophones semblaient favorisées par rapport à d'autres et que par exemple nos relations culturelles étaient beaucoup plus développées avec le Québec qu'avec la Belgique.

La commission a approuvé le rapport de **M. Caillavet** et décidé, en conséquence, de donner un *avis favorable* à l'adoption des crédits des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Sur le budget de l'enseignement agricole, **M. Tinant, rapporteur pour avis**, a tout d'abord indiqué que l'insuffisance des crédits prévus pour 1974 faisait de ce budget un reflet de celui de l'an passé : les crédits de fonctionnement de l'enseignement public sont relevés de 32,8 millions de francs, ceux de l'enseignement privé de 1,6 million de francs ; les crédits d'autorisations de programme pour l'enseignement public s'établissent à 68 millions de francs, soit une augmentation de 11,8 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Les subventions d'équipement aux établissements d'enseignement privé s'élèvent à 10,8 millions de francs.

A propos de l'enseignement supérieur, le rapporteur pour avis a plus particulièrement souligné l'opportunité du transfert de l'Institut national agronomique de Paris-Grignon à Palaiseau et s'est félicité que la construction en 1975 d'une quatrième école vétérinaire ait été décidée à Nantes. Il a également exposé les avantages du maintien de l'école supérieure féminine de Rennes. Il a par ailleurs dénoncé l'insuffisance des crédits de fonctionnement mis à la disposition de l'Institut national de la recherche agricole (I. N. R. A.), dont les travaux ont une valeur unanimement reconnue. A propos de l'enseignement technique agricole, c'est-à-dire l'enseignement au niveau du second degré, le rapporteur pour avis a dénoncé l'insuffisance de la majoration des crédits de fonctionnement, mais il s'est félicité de l'augmenta-

tion de 15,1 p. 100 des crédits destinés aux bourses et au transport scolaire. Il a déclaré que l'augmentation de 10 p. 100 de la subvention journalière en faveur de l'enseignement privé devrait être portée à 15 p. 100 si l'on voulait que ces établissements puissent poursuivre leurs activités dans des conditions satisfaisantes.

En conclusion, le rapporteur pour avis prenant acte des déclarations du ministre de l'agriculture sur sa volonté de préparer une réforme de l'enseignement agricole pour le 1^{er} janvier 1974 et de mettre ainsi en place la carte scolaire, a proposé à la commission d'émettre un avis favorable à l'adoption du budget présenté et de déposer *deux amendements* relatifs aux crédits de fonctionnement et d'équipement.

MM. **Vérillon** et **Moreigne** ont dénoncé la grande pauvreté de l'enseignement agricole et ont expliqué leur refus d'approuver les crédits consacrés à celui-ci.

La commission a finalement approuvé le rapport de M. Tinant et à la majorité d'une voix, malgré les très sérieuses réserves que lui inspire ce budget, elle a, suivant son rapporteur, décidé de donner un *avis favorable sous réserve de l'adoption des deux amendements* proposés par M. Tinant.

Sur les crédits de la **Coopération**, M. **Habert**, rapporteur pour avis, a tout d'abord souligné que l'aide aux pays en voie de développement correspondait à un devoir de solidarité à l'échelle mondiale. Examinant la politique française de coopération, le rapporteur pour avis a souligné qu'elle était aujourd'hui souvent contestée : sur le plan politique, tout d'abord, nombre de nos partenaires demandent actuellement la revision des accords de coopération. Sur le plan économique, la part du Tiers Monde dans le commerce mondial tend à diminuer, ce qui amène à s'interroger sur les résultats de la coopération. Il aurait dû être possible, par ailleurs, de prévenir la famine qui sévit actuellement au Sahel. Sur le plan culturel, l'africanisation des programmes compromet le niveau de l'enseignement et l'on n'est pas encore parvenu à définir une doctrine pédagogique claire des rapports entre les langues vernaculaires et le français comme langue de communication.

Le Gouvernement ne semble pas en mesure de définir les principes d'une politique de coopération. Les conclusions du rapport Gorse sont restées lettre morte.

Le budget apparaît donc comme un budget de continuation. Il présente cependant des aspects positifs :

D'abord la croissance des crédits, près de 15 p. 100, croissance sélective puisque les dépenses de fonctionnement n'augmentent

que de 10 p. 100, tandis que l'ensemble des crédits d'équipement progressent de 20 p. 100 et la dotation du Fonds d'aide et de coopération de 29 p. 100.

Ensuite, les mesures nouvelles traduisent des orientations favorables : ajustement de la rémunération des personnels de coopération, aide aux Etats du Sahel, diffusion de la langue française et de la formation professionnelle par les moyens audiovisuels. Enfin, le Gouvernement français semble assumer ses responsabilités en ce qui concerne l'enseignement des jeunes Français à l'étranger, enseignement compromis par l'africanisation des programmes.

M. Habert a également relevé que, pour la première fois, le nombre de coopérants en poste en Afrique était en légère baisse, ce dont il convient de se féliciter dans la mesure où cette réduction serait la conséquence de la relève des coopérants par des cadres nationaux. La politique de coopération n'est pas une fin en soi.

Répondant à une remarque de M. Vérillon au sujet de l'aide au F. A. C. (Fonds d'aide et de coopération) accordée à Haïti, M. Habert a indiqué que la coopération en personnel continuerait d'être assurée en Haïti par le ministère des affaires étrangères, et que cette dualité de compétences montrait l'intérêt qu'il y aurait à regrouper les services de gestion de notre aide.

La commission a approuvé le rapport de M. Habert et décidé en conséquence de donner un *avis favorable* à l'adoption des crédits de la Coopération.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mardi 20 novembre 1973. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — En ouvrant une *première séance tenue dans l'après-midi* le président a fait part à ses collègues du **décès de M. Pierre Maille** et s'est fait leur interprète pour transmettre ses condoléances à la famille du disparu. Il a souhaité, par ailleurs, un prompt rétablissement à M. Billiémas récemment victime d'un malaise cardiaque.

La commission a examiné, ensuite, l'**avis de M. Chauty** sur les dispositions du budget de l'exercice 1974 concernant la **recherche, l'énergie atomique, l'informatique, les activités spatiales et l'exploitation des océans.**

En ce qui concerne *la recherche*, le rapporteur pour avis a regretté l'insuffisance de l'effort consenti comparé à celui effectué par les autres grandes nations industrielles. Il a déploré, par ailleurs, qu'aucun crédit n'ait été prévu pour le laboratoire d'essai relevant du Conservatoire national des arts et métiers.

Au sujet de *l'énergie atomique*, M. Chauty a rappelé les différentes propositions faites au Gouvernement à l'occasion de l'examen des précédents budgets, en soulignant la justesse des observations présentées au sujet de la commercialisation de nos techniques nucléaires.

Examinant tout d'abord l'activité minière du Commissariat à l'énergie atomique, le rapporteur pour avis a souligné l'importance des réserves d'uranium dont dispose la France sur son propre territoire et le volume des minerais extraits qui nous place parmi les premiers pays producteurs.

En dépit de cette situation favorable, M. Chauty a recommandé la constitution de stocks correspondant, au moins, à trois ans de consommation et l'intensification des recherches non seulement en terrains primaires, mais dans les bassins sédimentaires.

Le rapporteur pour avis a passé ensuite en revue les différentes « filières ». Concernant les réacteurs à eau lourde, il a déclaré qu'ils ne lui paraissaient pas devoir connaître un développement important.

Au sujet des réacteurs à haute température, il a montré l'intérêt de cette technique qui permettrait l'utilisation directe de la chaleur pour la sidérurgie ou la dissociation de l'eau, en dépit de la mauvaise utilisation des produits énergétiques.

A propos de la filière dite à eau légère, M. Chauty a rappelé les problèmes que posent les centrales électriques de cette catégorie, du point de vue mécanique et implantation, en raison des grandes quantités d'eau de refroidissement nécessaires.

Il a précisé, par ailleurs, les caractéristiques respectives des procédés à eau pressurisée et à eau bouillante.

Au sujet des réacteurs « à neutrons rapides » dits aussi sur-générateurs, le rapporteur pour avis a insisté sur l'excellent fonctionnement de Phénix, prototype de 250 mégawatts qui a « divergé » en juillet 1973, et montré l'avance acquise ainsi par la France dans une voie qui correspond incontestablement à la meilleure utilisation de la matière fissile.

Il a donné, ensuite, quelques indications sur le fonctionnement de nos dix centrales nucléaires en rappelant que le prix du kilowattheure produit par nos centrales graphite-gaz est aujourd'hui inférieur (compte tenu de la hausse du coût du fuel) à celui fourni par les centrales thermiques classiques.

Il a précisé, en outre, que le programme de développement en cours portait sur la construction actuelle de quatre centrales et qu'il était prévu de lancer trois réacteurs par an.

Il a montré, à ce sujet, que les risques de pollution résultant du fonctionnement des centrales étaient parfaitement contrôlés.

Au sujet de l'enrichissement de l'uranium, le rapporteur pour avis a rappelé qu'il existait deux systèmes principaux : la diffusion gazeuse et l'ultra-centrifugation et que seul le premier procédé était industriellement au point.

Il a indiqué qu'au plan civil, la France, comme les autres pays européens, dépendait dans ce domaine des Etats-Unis.

Pour sortir de cette situation, les pays européens ont formé deux associations, l'une, « Eurodif », ayant pour objet la réalisation d'une usine de diffusion gazeuse, l'autre, « l'Urenco », orientée vers l'ultracentrifugation.

M. Chauty a souligné la nécessité de lancer, dès la fin de l'année, la construction d'une usine de 9 millions d'unités de travail de séparation, en collaboration avec nos partenaires européens, ou même seul si aucun accord ne pouvait être réalisé.

Revenant sur la filière à eau légère, M. Chauty a rappelé son opposition à la diversification qui a conduit E. D. F. à passer commande de deux centrales à eau bouillante alors que jusqu'à maintenant, tous les réacteurs à eau légère en construction en France étaient à eau pressurisée.

En conclusion, M. Chauty a :

- déploré l'insuffisance des crédits du C. E. A. ;
- recommandé le développement de la recherche de minerai d'uranium et prôné la constitution de stocks ;
- déploré « la diversification » des filières à eau légère ;
- insisté sur la mise au point de structures financières et commerciales pour vendre nos techniques nucléaires ;
- souligné la nécessité absolue de mettre en chantier une usine d'enrichissement de l'uranium que les Français pourraient réaliser, au besoin, seuls.

A l'issue de ce premier exposé, M. Laucournet s'est préoccupé de l'intensification des recherches de minerai d'uranium et du financement de l'usine d'enrichissement.

M. Brégégère a émis le souhait que le problème de la collaboration européenne soit plus nettement posé.

M. Chauty a examiné, ensuite, le chapitre de *l'Informatique*.

Il a rappelé, dans ce domaine, la suprématie d'I. B. M. suivie par Honeywell Bull et rappelé les accords réalisés en Europe entre Philipps, Siemens, Contrôle Data.

Il a regretté l'attitude du Gouvernement vis-à-vis d'Honeywell Bull qui fabrique en France l'essentiel de ses composants et les diffuse dans le monde par son réseau international.

Au sujet des *activités spatiales*, M. Chauty a souligné, tout d'abord, leur intérêt pour l'étude de la stratosphère, les télécommunications, l'inventaire des ressources terrestres et la météorologie. Il a rappelé les efforts entrepris par la France tendant à réaliser un lanceur léger Diamant B P 4 et un lanceur lourd L 3 S, ce dernier pouvant placer en orbite des satellites géostationnaires de 750 kg. Il a indiqué que la part française du programme L 3 S se monterait à 2.500 millions de francs étalés sur cinq ans. Enfin, il a insisté sur la nécessité de maintenir en état la base guyanaise de Kourou.

A propos de *l'exploitation des océans*, M. Chauty a regretté, qu'en dépit de la mission générale de coordination de nos efforts au plan maritime confiée au C. N. E. X. O., l'Institut des pêches maritimes et l' O. R. S. T. O. M. continuent à mener une action autonome.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur pour avis, la *commission a donné un avis favorable aux dispositions du budget de 1974 concernant la recherche, l'énergie atomique, l'informatique, l'activité spatiale et l'exploitation des océans.*

La commission a ensuite examiné l'avis de M. Pintat sur le budget des ports maritimes.

Le rapporteur pour avis a d'abord retracé l'évolution du trafic dans les différents ports français. Il a rappelé que le seul port de Rotterdam accueille un trafic supérieur à celui de l'ensemble des ports français. M. Pintat a ensuite détaillé les investissements en cours dans les six ports autonomes ainsi que les travaux envisagés pour 1974.

La politique portuaire est autoritaire dans le choix des sites et libérale dans la gestion des équipements. Cette politique permettra à la fin du VI^e Plan de recevoir les très gros navires ainsi que les navires spécialisés (porte-conteneurs, navires roll-on/roll-off et porte-barges) qui prennent une place très large dans le trafic portuaire français.

Traitant des *orientations* à retenir pour le VII^e Plan, le rapporteur pour avis a souligné que les pays industrialisés étaient de plus en plus soucieux de la défense de leur environnement, tandis que les pays en voie de développement souhaitaient installer des industries lourdes sur leurs territoires. Afin d'éviter que ne se créent des « mégapoles industrielles », il est souhaitable que de nouveaux sites — Nantes et Bordeaux — soient aménagés pour recevoir des navires de grandes tailles et accueillir des industries.

M. Pintat a signalé que le désir des pays membres du Marché commun d'établir une politique européenne portuaire allait de pair avec les réussites des ports français et les craintes que peut inspirer cette concurrence à nos voisins.

Abordant le problème des *dockers*, le rapporteur pour avis a souhaité que l'on considère essentiellement la masse salariale. Il est préférable, en effet, que l'on rémunère davantage les dockers et que le nombre soit moindre. Enfin, faisant allusion au conflit qui oppose la société Solmer aux dockers, M. Pintat a remarqué qu'il ne s'agissait pas d'un problème financier mais de la permanence des dockers aux postes de Solmer.

Enfin, il a terminé en évoquant les problèmes de *tarification de la manutention* et a approuvé les efforts de l'administration pour aboutir à une meilleure transparence des coûts en ce domaine.

En conclusion, M. Pintat a émis le souhait que les crédits destinés aux *équipements routiers* et à la *desserte de l'arrière-pays des ports* soient plus étroitement coordonnés avec les crédits portuaires. A ce propos, il a mentionné la politique des « couloirs d'exportation » pratiquée par le Brésil.

M. Barroux s'est interrogé sur les répercussions de la fermeture du canal de Suez.

M. Brégère a craint que les présentes difficultés énergétiques n'amènent à reconsidérer l'évolution des flottes pétrolières.

Le rapport pour avis de M. Pintat a été adopté à l'unanimité.

Dans la soirée, à la suite d'une demande en séance publique de M. Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, la commission a tenu une *seconde réunion* en présence des membres de la commission des affaires culturelles, pour examiner les dispositions des *articles 41, 41 bis et 41 ter* nouveau du *projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat*.

Après avoir souligné que l'*article 41* avait été rédigé en accord avec la commission spéciale de l'Assemblée nationale et qu'il s'harmonisait avec l'esprit et la lettre de la loi du 26 juillet 1971 sur l'apprentissage, le ministre a voulu aller au-devant des craintes du Sénat en proposant d'accepter l'*amendement n° 242* de M. Lucotte qui demandait que l'on introduise, pour les entreprises qui recourraient au préapprentissage, une condition d'agrément par les commissions départementales de formation professionnelle.

Sur l'*article 41 bis*, il s'est dit prêt à accepter l'extension au commerce des dispositions mises en place pour l'artisanat, sous réserve d'améliorations de forme.

Enfin, il a demandé à la commission des affaires culturelles de bien vouloir retirer son *amendement* qui introduisait l'*article additionnel 41 ter* (nouveau) et qui limitait dans le temps l'expérience de préapprentissage.

M. Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, a constaté que l'interprétation donnée par le ministre de la loi sur l'apprentissage ne correspondait pas aux travaux préparatoires. Selon lui, en effet, l'article 6 de cette loi n'introduisait nullement le principe de l'enseignement alterné. D'autre part, à ses yeux, les dispositions concernant la formation professionnelle du projet d'orientation correspondaient à un retour en arrière.

Enfin, il a déclaré attacher une particulière importance à l'intégration des mesures concernant l'enseignement alterné dans le projet de loi d'orientation des enseignements secondaires.

Après le départ du ministre, un débat s'est institué auquel ont participé MM. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles, Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques, les deux rapporteurs ainsi que MM. Lucotte et Francou. Pour terminer, M. Cluzel a pu synthétiser la position commune adoptée par les deux commissions : adoption de l'article additionnel 41 *ter* (nouveau), des amendements du Gouvernement à l'article 41 *bis*, et remise à la sagesse du Sénat de chacun des nombreux amendements portant sur l'article 41.

Mercredi 21 novembre 1973. — *Présidence de M. Mistral, vice-président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,* la commission a, tout d'abord, entendu le **rapport pour avis de M. Lucotte** sur le budget du **Commissariat général du Plan.**

Le rapporteur pour avis a tracé un bilan de l'exécution du Plan à mi-parcours. Chacun s'accorde à constater que l'exécution du VI^e Plan apparaît fortement contrasté. La production intérieure brute a connu une évolution globale conforme à l'objectif du Plan et supérieure à celle de nos principaux partenaires. L'évolution des emplois de la production intérieure brute révèle une croissance à un rythme élevé de la consommation des ménages ainsi qu'une forte progression des exportations.

Les inquiétudes tiennent aux équilibres des prix, du commerce extérieur et de l'emploi qui, tous trois, se dégradent. Les tensions inflationnistes risquent d'autant plus de mettre en péril la compétitivité de nos produits que l'augmentation des prix est, depuis quelques mois, plus forte en France que celle que connaissent nos principaux partenaires commerciaux. Pour le

commerce extérieur, l'insuffisante compétitivité de l'industrie se manifeste plus particulièrement dans le secteur des biens d'équipement où le taux de couverture a sensiblement décliné en 1972. Enfin, le chômage se maintient à un niveau relativement élevé, nettement supérieur à celui qui est prévu par le Plan.

M. Lucotte a ensuite livré à la commission quelques réflexions sur la manière dont a été exécuté le VI^e Plan. Revenant sur les tensions inflationnistes, il a constaté que la politique budgétaire avait été conforme aux prévisions du VI^e Plan, mais que la politique monétaire s'en était sensiblement écartée.

Dans le domaine des *équipements collectifs*, une double inflexion peut être notée concernant, d'une part, le rôle des différents agents économiques dans le financement des équipements et, d'autre part, l'évolution respective de chaque fonction à l'intérieur de la masse globale des équipements publics. Les collectivités locales ont dû compenser, par une vive croissance de leur formation brute de capital fixe, l'évolution plus modérée des opérations d'équipement réalisées par l'Etat.

Le rapporteur pour avis s'est ensuite interrogé sur l'efficacité des notions de « *déclaration de priorité* » et de « *programme finalisé* ».

MM. Bouloux et Brégère ont demandé quelques précisions au rapporteur.

L'avis de M. Lucotte a été adopté à l'unanimité.

La commission a, ensuite, examiné l'avis de **M. Joseph Yvon** sur le budget de la **marine marchande et des pêches**.

La flotte française vient d'atteindre huit millions de tonneaux de jauge brute, avec une moyenne d'âge de sept ans. Cependant, le déficit de la balance des frets et des passages dépassera, en 1973, pour la deuxième année consécutive, 2 milliards de francs. Deux faits inquiétants sont à souligner :

— le détournement du trafic par les ports étrangers atteint 13 millions de tonnes ;

— nos navires prennent à peine plus d'une tonne sur trois des marchandises françaises empruntant la voie maritime et transitant par nos ports.

Le rapporteur pour avis a affirmé la nécessité d'alléger les charges financières des entreprises et de prolonger, pour la durée du VII^e Plan, le plan de relance.

Après avoir rappelé l'importance économique que revêtent les *pêches maritimes*, M. Joseph Yvon a évoqué le déficit de notre commerce extérieur des produits de la pêche qui a atteint

plus de 1 milliard en 1972. Or, le pourcentage de réalisation du programme de reconversion de la flotte se présente de la façon suivante, par rapport aux objectifs du Plan : chalutiers : 44 p. 100 ; thoniers : 70 p. 100 ; grande pêche : 50 p. 100.

D'après le rapporteur pour avis, il est indispensable que l'armateur — qu'il s'agisse de la pêche industrielle ou de la pêche artisanale — connaisse de façon précise le montant de l'aide sur laquelle il pourra compter avant de s'engager dans un investissement lourd. La modernisation de notre flotte de pêche implique un programme d'ensemble qui exige un cadre pluriannuel.

Traitant ensuite de *la construction navale*, M. Joseph Yvon s'est étonné du peu d'intérêt que porte le Gouvernement aux petits chantiers. Il a rappelé que l'aide apportée à cette branche d'activité comportait deux éléments ; l'aide spécifique qui ne cesse de diminuer, et l'assurance contre le risque économique. La part de production des chantiers de la Communauté n'est plus que de 23 p. 100, après avoir atteint 40 p. 100 il y a dix ans. On peut se demander, a déclaré M. Joseph Yvon, si le projet de directive de la commission des Communautés européennes, qui limite l'aide aux chantiers et la remplace par des aides aux investissements, sera de nature à renforcer la compétitivité des chantiers européens face à la concurrence japonaise.

Enfin, à propos du *régime social des marins*, M. Joseph Yvon a fait quelques remarques :

— le taux des pensions des plus basses catégories exige des améliorations ;

— les veuves de marins victimes d'accidents professionnels doivent bénéficier de conditions identiques à celles du régime général.

M. Delagnes s'est plaint des dégâts occasionnés par les chalutiers qui viennent pêcher à moins de 3 milles des côtes.

M. David a regretté que le trafic français soit de plus en plus acheminé par des navires étrangers.

En conclusion du débat, *le rapport pour avis de M. Joseph Yvon a été adopté à l'unanimité.*

M. Laucournet a, ensuite, présenté son **rapport pour avis** sur la partie relative au **logement** et à **l'urbanisme** du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme.

Le rapporteur pour avis a, tout d'abord, rappelé les déclarations optimistes du ministre qui tablent sur des réalisations oscillant entre 545.000 et 575.000 logements. Dans le secteur

H. L. M., les mesures de pré-programmation devraient permettre aux constructeurs d'organiser plus tôt, et par conséquent mieux, leur action. En face de cet optimisme officiel, il faut cependant bien souligner que, tant la presse spécialisée que les professionnels du bâtiment émettent un concert de critiques fondées principalement sur les restrictions de crédit qui font ralentir le rythme et l'ampleur des réalisations.

Abordant ensuite l'examen des *principales missions* du ministère, M. Laucournet a traité de *l'aménagement foncier et de l'urbanisme*. Il a indiqué que les études et la mise au point des documents de planification urbaine se poursuivent activement. La publication des plans d'occupation des sols permettra un meilleur éclairage de l'action des pouvoirs publics et évitera les aménagements anarchiques antérieurs. Plus de 400 schémas d'aménagement et d'urbanisme sont en cours de mise au point et des schémas portant sur l'aménagement de vastes zones sont également préparés.

Dans le domaine de *l'action foncière*, l'objectif principal est de constituer des réserves suffisantes.

Rappelant que le Gouvernement a annoncé le dépôt très prochain d'une nouvelle loi d'orientation foncière, M. Laucournet a indiqué que les dotations budgétaires devraient permettre d'acquérir environ 3.000 hectares dans les zones urbaines en dehors des villes nouvelles et que, pour ces dernières, on devrait, d'ici à 1975, disposer de la plus grande partie des terrains nécessaires à leur création. Les dotations pour les espaces verts sont en forte augmentation.

En matière d'aménagement du « tissu urbain », la politique de rénovation urbaine est dominée par les opérations des halles et de Bordeaux-Mériadec. La formule de la convention est de plus en plus utilisée pour la réalisation des Z. A. C.

Abordant la *politique de la construction*, M. Laucournet a souligné que, parallèlement à la persistance d'une forte demande quantitative, l'exigence d'une qualité accrue des logements se fait de plus en plus sentir, en même temps que l'accentuation de la préférence pour l'habitation individuelle.

En ce qui concerne le secteur des logements aidés, il y a stabilisation des crédits, et l'on peut parler avec déception d'un simple budget de reconduction puisque ces logements n'atteindront que le chiffre de 423.000 en 1974 contre 418.000 en 1973.

Ainsi, alors que l'orientation des pouvoirs publics vers la recherche d'une qualité accrue est nettement perceptible, on constate qu'ils continuent à négliger les objectifs quantitatifs. C'est pourquoi l'insuffisance du soutien de l'Etat au secteur

locatif conjuguée au renchérissement de l'accession à la propriété, créeront des difficultés l'an prochain. Dans cette optique, on peut regretter l'accentuation de l'orientation vers l'accession à la propriété pour résoudre les problèmes de logement des Français.

La circulaire ministérielle de mars 1973 a remis en question la pratique de la réalisation des grands ensembles. Une question se pose alors, celle des nombreuses opérations qui étaient déjà engagées à cette date.

La politique des villes moyennes qui en est à son début doit se traduire notamment par la signature de contrats de programme et par des aides financières. Pour le moment, deux contrats sont signés ; ils concernent Angoulême et Rodez. Autun, Auxerre et Saint-Omer devraient être les villes suivantes.

Dans le secteur de la *location H. L. M.*, la prépondérance croissante du parc de logements récents sur celui des anciens réduit de plus en plus le jeu de la péréquation. Dans le même temps, le montant des charges pour l'entretien général, le chauffage et l'espace vert ne cesse de s'élever ainsi que le coût des emprunts pour la construction. Le rapporteur a indiqué qu'il demanderait au ministre de prendre position sur ce problème très important.

En conclusion, M. Laucournet a indiqué que le budget du logement et de l'urbanisme pour 1974 apparaissait comme étant essentiellement un budget de reconduction traduisant une stabilisation de l'effort en faveur des logements locatifs et une accentuation de celui en faveur de l'accession à la propriété. Cette politique risque d'être compromise par l'évolution fiscale et financière. C'est pourquoi il est à craindre que 1974 ne soit pas une bonne année pour le logement.

M. Golvan est intervenu sur le problème des zones *non edificandi* dans les plans d'occupation des sols et sur celui du logement des personnes âgées.

M. Schmaus a souligné le poids croissant qui devient parfois très lourd, du loyer et des charges dans les revenus de nombreux Français.

M. Yvon a précisé la responsabilité qui pesait sur les communes pour l'établissement des plans d'occupation des sols.

La commission a adopté le rapport pour avis de M. Laucournet sur le logement et l'urbanisme.

Présidence de M. Paul Mistral, vice-président. — Au cours d'une deuxième séance tenue en début d'après-midi, la commission a examiné les dispositions du budget de 1974 concernant le commerce et l'artisanat rapportées pour avis par **M. Raymond Brun**.

Celui-ci a rappelé, tout d'abord, que le budget proprement dit du commerce et de l'artisanat était de 5.815.000 F, somme très minime si l'on songe au volume des activités concernées, mais qu'en réalité, les actions financières réparties dans les budgets de différents départements ministériels étaient d'un montant beaucoup plus élevé et comprenaient notamment des mesures fiscales, sociales, économiques et techniques.

Sur le plan fiscal, il a précisé que 290 millions de crédits budgétaires étaient prévus pour 1974, tandis que les actions à caractère social comprenaient :

— 118 millions de francs au titre de l'aide spéciale compensatrice ;

— 66 millions de francs pour l'exonération des retraites ;

— 400 millions de francs pour le rattrapage des pensions ;

— 160 millions de francs pour l'harmonisation des conditions d'attribution de l'allocation de salaire unique et de la mère au foyer ;

— 40 millions de francs pour la rénovation urbaine.

En ce qui concerne l'action proprement commerciale, le rapporteur pour avis a précisé qu'elle comprenait des crédits de recherche, des opérations de regroupement économique et une aide à l'enseignement et à la formation commerciale.

Au sujet de la recherche, il a estimé qu'il fallait concentrer les efforts sur des études concrètes régionalisées en liaison avec les chambres de commerce.

A propos des opérations de regroupement économique, il a insisté sur l'action menée pour regrouper les commerçants isolés dans le cadre de l'opération « Mercure » : 60 opérations de ce type ont déjà été subventionnées.

Quant à la modernisation des entreprises, le rapporteur pour avis a estimé que cette question posait surtout un problème de crédit (prêt du F. D. E. S. : 310 millions de francs en 1972) ou prêts à faible intérêt garantis par des organismes de caution mutuelle.

M. Raymond Brun a indiqué que l'artisanat bénéficiait aussi d'une aide substantielle et qu'on cherchait aussi à regrouper les petites entreprises artisanales appartenant à différents corps de métiers : formule intéressante notamment pour les départements d'outre-mer.

Le rapporteur pour avis a montré ainsi la diversité et l'importance des aides gouvernementales au commerce et à l'artisanat, tout en reconnaissant que les résultats obtenus sont parfois contestables et décevants.

Après avoir dit que le cas des artisans ne lui causait pas d'inquiétude, il a reconnu que celui des petits commerçants ne laissait pas d'être préoccupant compte tenu, en particulier, de la concurrence des « grandes surfaces » mais aussi de la non-rentabilité fondamentale de certains commerces.

Sous réserve de ces observations, la *commission a donné un avis favorable aux conclusions positives de son rapporteur pour avis.*

La commission a entendu, ensuite, l'*avis présenté par M. Collomb sur les crédits du ministère du développement industriel et scientifique consacrés à l'industrie.*

Après avoir souligné leur relèvement, mais regretté l'absence de deux « bleus » budgétaires distincts qui permettraient d'avoir une vue plus complète de ces deux domaines, le rapporteur pour avis a évoqué brièvement la conjoncture industrielle française qui serait meilleure si le climat n'était pas autant inflationniste.

Il a indiqué que le *rythme de production* lui paraissait devoir se maintenir à un niveau élevé au cours des six mois à venir.

Il a précisé que la *croissance industrielle* s'était nettement accélérée en 1973 et que les objectifs globaux du Plan pourraient ainsi être atteints.

Il a souligné l'intérêt de la *réorientation* vers certains secteurs à haute valeur ajoutée et de la poursuite de la politique régionale de l'emploi.

Au sujet des *échanges extérieurs*, il a indiqué que le taux de couverture dépendait surtout de notre capacité à faire face à la concurrence mais aussi de la situation économique des pays voisins et des Etats-Unis et qu'une réforme du système de garantie des prix était à l'étude.

M. Collomb a souligné les difficultés résultant pour notre pays de sa *pauvreté en matières premières*, notamment, cuivre, potasse, zinc, amiante et charbon.

En ce qui concerne l'*Institut de développement industriel* (I. D. I.), le rapporteur pour avis a rappelé que cet organisme avait procédé à une augmentation de capital limitée aux actionnaires publics et que ses missions avaient été confirmées.

Au sujet de la *petite et moyenne entreprise*, il a rappelé les mesures prises en sa faveur.

Abordant ensuite le problème de *l'énergie*, M. Collomb a fourni les éléments du bilan énergétique de la France en 1972 qui souligne à la fois l'augmentation de nos besoins et notre dépendance croissante vis-à-vis de l'étranger et, en particulier, des pays arabes.

Il a énuméré les remèdes et palliatifs possibles à cette situation : lutte contre le gaspillage, amélioration du rendement et recours aux sources d'énergie contrôlées par nous ou des pays voisins et amis : charbon et énergie nucléaire (supposant la construction d'une usine européenne d'enrichissement de l'uranium).

M. Collomb a émis, enfin, quelques craintes quant à l'avenir de notre *industrie automobile* et de notre *pétrochimie*, compte tenu de la limitation de nos ressources en hydrocarbures et s'est félicité, en revanche, du développement de *l'industrie du meuble*.

M. David a insisté sur la nécessité de développer l'industrie charbonnière nationale et d'éviter le gaspillage des moyens mis en œuvre dans les mines. Il a estimé qu'une bonne mécanisation permettrait d'améliorer sensiblement les rendements.

M. Bouloux a indiqué qu'en cas du dépôt d'un amendement blâmant notre politique énergétique, il le voterait.

M. Schmaus a estimé qu'il faudrait revoir le problème de l'équipement de nos centrales électriques.

Sous réserve de ces observations, la *commission a donné un avis favorable aux conclusions de son rapporteur pour avis*.

Présidence de M. Jean Bertaud, président. — Au cours d'une troisième séance, tenue en fin d'après-midi, la commission a entendu les explications de MM. Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, Torre, secrétaire d'Etat au budget, et Olivier Stirn, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, sur les amendements présentés, en séance publique, à l'article 5 du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat.

M. Torre a déclaré que, s'il y était obligé, il serait contraint d'appliquer à ces amendements l'article 40, qu'il le regretterait et — en conséquence — qu'il préférerait qu'un accord se fasse à partir de l'amendement présenté, au nom de la commission, par M. Cluzel.

Il a donc proposé qu'après les mots : « sera poursuivi », il soit précisé : « chaque année », formule moins contraignante que l'indication d'une date précise, comme le prévoyait le texte de la commission, mais qui matérialisait les échéances à respecter.

M. Yves Durand a suggéré qu'au lieu d'indiquer : « chaque année », on dise : « à l'occasion de chaque loi de finances » ; M. Torre a accepté cette formule.

M. Jean Royer, après avoir déclaré que le Gouvernement ne pouvait pas aller plus loin, a souligné que le rythme annuel accepté par le Gouvernement était une notion importante ; il a ajouté que « la connaissance des revenus » était nécessaire et qu'il pensait pouvoir y parvenir en agissant dans le cadre des Chambres des métiers.

Après le départ des trois ministres, M. Cluzel a donné lecture de l'amendement n° 43 de la commission, sous-amendé, et tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 5 :

« Le rapprochement du régime de l'impôt sur le revenu applicable aux artisans et aux commerçants avec celui applicable aux salariés sera poursuivi, à l'occasion de chaque loi de finances, en tenant compte, en particulier, des progrès constatés dans la connaissance des revenus. Ce rapprochement devra aboutir à l'égalité entre ces catégories de contribuables. »

Le rapporteur a déclaré que, malgré une certaine déception, il fallait accepter la suggestion du Gouvernement et la commission s'est ralliée au texte proposé à l'unanimité moins cinq abstentions.

Jeudi 22 novembre 1973. — *Présidence de M. Mistral, vice-président.* — La commission a examiné le rapport pour avis de M. Barroux sur les dispositions du budget de l'exercice 1974 concernant l'aménagement du territoire.

Le rapporteur pour avis a constaté, tout d'abord, une progression des aides intéressant un certain nombre de régions en difficulté et plusieurs secteurs industriels, l'objectif recherché étant de rééquilibrer l'activité du pays. Cette action a bénéficié spécialement au nord-ouest et au centre-ouest qui ont reçu près des deux tiers des primes de développement régional.

Il a noté, par ailleurs, l'importance de certaines opérations structurantes, telles que celle de Fos-sur-Mer et de Dunkerque.

Il a observé que la situation de l'emploi correspondait à peu près aux prévisions de VI^e Plan.

M. Barroux a souligné également qu'après avoir connu quelque retard, les réalisations en matière de logement et de communications dans les régions de Dunkerque et de Fos étaient en bonne voie ainsi que la mise en place des structures administratives.

Au sujet des mines du Sud-Est, il a observé que les opérations de conversion de ces entreprises étaient maintenant à peu près terminées.

En matière de *décentralisation des activités tertiaires*, le rapporteur pour avis a noté que les résultats étaient satisfaisants dans l'ensemble mais inégaux suivant les régions. Il s'est félicité, cependant, du souci manifesté par le Gouvernement de favoriser en priorité la création d'emplois de haut niveau en province en décentralisant, en particulier, des services centraux nationaux.

Il a précisé que sur les 300.000 emplois salariés créés hors de l'agglomération parisienne, 140.000 intéressent le secteur tertiaire.

Dans le cadre de la *rénovation rurale*, M. Barroux a reconnu les progrès effectués dans la connaissance du problème aboutissant à une modulation des actions entreprises.

Il a chiffré à 1,5 milliard les subventions accordées à ce titre de 1968 à 1973. Il a déclaré cependant qu'un effort important restait à faire dans le but d'améliorer le revenu des agriculteurs et leur environnement.

M. Barroux a souligné à ce sujet l'importance *des problèmes de l'eau* dont le règlement nécessite des investissements importants.

Il a énuméré brièvement l'action menée par les grandes sociétés d'aménagement spécialisées intéressant le Languedoc-Roussillon, la Corse, l'espace rural méditerranéen et la côte d'Aquitaine.

Abordant ensuite la question des sollicitations nouvelles, le rapporteur pour avis a montré l'effort de la D. A. T. A. R. en vue d'une décentralisation des décisions et d'une meilleure consultation à l'échelon régional. Il a insisté cependant sur la nécessité d'un contact plus étroit avec les représentants des collectivités locales, la notion de régionalisation devant être substituée à celle de décentralisation.

M. Barroux a noté que la Direction à l'aménagement du territoire se préoccupait également de l'équipement dans le domaine des télécommunications et de la télé-informatique.

Le rapporteur pour avis a noté avec satisfaction que les investisseurs étrangers marquaient un intérêt de plus en plus marqué pour la province mais émis des réserves quant à l'attitude des sociétés multinationales.

Au sujet des *régions frontalières*, il a déploré qu'une partie de notre main-d'œuvre aille travailler à l'étranger et souligné la nécessité d'améliorer l'équipement industriel de ces zones périphériques.

En ce qui concerne les *métropoles d'équilibre*, il a constaté que la politique précédemment définie était quelque peu remise en cause par le souci de favoriser les villes moyennes dont on s'efforce de sauvegarder le caractère propre. Plusieurs contrats ont été conclus dans ce sens, notamment avec Rodez et Angoulême et un certain nombre d'autres sont en instance.

Le rapporteur pour avis a traité, enfin, du cas particulier des *zones littorales et montagneuses* dont il convient de préserver la diversité et l'attrait en appliquant à la fois des mesures générales et spécifiques.

En conclusion, M. Barroux a souhaité une meilleure concertation avec les élus locaux et estimé que la création des régions était à ce propos une chance à saisir. Il a déploré, en outre, la dispersion des efforts et le fait que certaines régions restaient négligées. Il a regretté, également, l'insuffisance du nombre et de la qualité des emplois tertiaires créés en province.

Sous réserve de ces observations, la commission a *adopté les conclusions favorables de l'avis présenté par M. Barroux*.

La commission a procédé, ensuite, à l'examen pour avis du **budget du ministère de l'agriculture et du développement rural**.

M. Bajeux, rapporteur pour avis, a fait tout d'abord remarquer que la discussion budgétaire s'engageait après que les principales décisions aient été prises lors de la conférence annuelle qui réunit le Gouvernement et les organisations professionnelles agricoles ; la décision des parlementaires n'est plus absolument libre, car elle dépend, pour une large part, des décisions prises au niveau de la C. E. E. Après avoir regretté la dispersion des crédits dans plusieurs fascicules budgétaires, M. Bajeux a souhaité une harmonisation entre les nomenclatures du budget, du Plan, et celle utilisée au niveau régional.

Il s'est élevé, enfin, contre la confusion qui tend à faire croire que le budget de l'agriculture et du développement rural ne bénéficie qu'aux seuls agriculteurs.

Analysant ensuite les grandes masses du budget de 1974, M. Bajeux a relevé la *progression de l'ensemble des dépenses* qui passent de 22.168 millions de francs en 1973, à 25.355 millions de francs en 1974, soit une augmentation de 14,37 p. 100 supérieure à celle du budget de l'Etat (+ 12,4 p. 100). Les crédits qui relèvent du ministère de l'agriculture représentent donc 11,8 p. 100 des dépenses publiques totales. Deux priorités ont été reconnues dans ce budget : l'une au profit de l'élevage, l'autre au profit des zones de montagne.

Le rapporteur pour avis a alors analysé deux des principaux chapitres de ce budget : celui du soutien et de l'organisation des marchés, et celui des crédits d'équipement.

Sur le premier point, il a fait observer que, contrairement aux apparences, la forte progression des crédits consacrés à l'orientation et au soutien des marchés n'entraînerait pas forcément un effort supérieur à celui consenti en 1973. Certes, la contribution française au F. E. O. G. A. augmente beaucoup en 1974 mais, en réalité, il s'agit d'une régularisation des comptes car l'augmentation importante a eu lieu en 1973 sous la forme d'une rallonge accordée en cours d'année ; le même raisonnement est aussi valable en ce qui concerne les crédits destinés au F. O. R. M. A.

Abordant ensuite l'examen des crédits d'équipement, il a fait observer qu'ils passaient, en autorisations de programme, de 1.910 millions de francs en 1973 à 2.074 millions de francs en 1974, soit une augmentation nominale de 8,5 p. 100, à peine supérieure à la hausse du coût de la vie.

M. Bajoux a mis en évidence la progression des crédits relatifs aux adductions d'eau (+ 12,5 p. 100), à l'assainissement (+ 24,7 p. 100), à la voirie rurale (+ 9 millions) et à l'électrification rurale (+ 7,5 millions de francs). Par contre, il a regretté la diminution ou la stagnation des crédits consacrés au remembrement et aux opérations connexes qui ne croissent que de 5,5 p. 100 (soit une régression en francs constants) ainsi que ceux consacrés à l'aménagement hydraulique qui accusent un retard sensible par rapport aux prévisions du Plan.

Après avoir apprécié à sa juste valeur l'augmentation des dotations destinées à alimenter les bonifications d'intérêt du crédit agricole et après avoir pris acte des efforts importants consentis par le Gouvernement dans le secteur de l'élevage et des zones de montagne, M. Bajoux a évoqué les changements intervenus dans le contexte économique qui font que l'on est passé d'une situation de surplus à une situation de relative pénurie.

Dans ces conditions, la production agricole doit être encouragée par tous les moyens ; elle risque pourtant de se heurter à un certain nombre de goulets d'étranglement provenant soit de la raréfaction des matières premières qui lui sont nécessaires (carburants, engrais, etc.), soit de la hausse excessive des prix de revient ; la politique des pouvoirs publics devra être particulièrement vigilante à cet égard.

En définitive, et malgré les nombreuses critiques formulées, M. Bajeux a demandé à la commission d'émettre un *avis favorable sur ce budget*.

Un large débat s'est ensuite instauré au cours duquel M. Brégère est intervenu pour mettre en évidence les aspects négatifs du budget de l'agriculture de 1974 qui ne correspond déjà plus aux données économiques actuelles. Il a également regretté que les parlementaires soient dépourvus de tous pouvoirs réels alors que les organisations professionnelles bénéficient d'informations privilégiées au sein de la conférence annuelle.

M. Golvan a approuvé sans restriction le rapport présenté par M. Bajeux en soulignant par des exemples précis que les crédits qui relèvent du ministère de l'agriculture concernent non seulement les agriculteurs mais encore l'ensemble du monde rural.

M. Verneuil a regretté le rôle insuffisant du Parlement lors de l'examen du budget de l'agriculture et a attiré l'attention de ses collègues sur le retard important pris par l'administration des contributions indirectes pour rembourser l'excédent de T. V. A. payé par les agriculteurs.

M. Moinet a, pour sa part, souligné la distorsion qui existe entre le présent budget qui n'est qu'un budget de « reconduction » et la conjoncture économique actuelle. Il a déploré l'insuffisance des crédits d'équipement à un moment où un effort plus important s'imposerait. Il a insisté sur l'intérêt qui s'attache à une politique plus active du Gouvernement dans le secteur des industries agricoles et alimentaires.

M. Sordel, après avoir donné son approbation au rapport de M. Bajeux, a tenu à attirer l'attention de la commission, d'une part, sur les risques que la crise du pétrole fait peser sur l'approvisionnement des agriculteurs en produits de base tels que les engrais ou les pesticides, d'autre part, sur l'importance de la sélection génétique du bétail dont les crédits sont, selon lui, trop faibles, enfin sur les problèmes posés par l'insuffisance des crédits consacrés à la recherche agronomique.

M. Hector Dubois, après avoir évoqué diverses questions relatives notamment au rôle du F. E. O. G. A. et à la place des industries agricoles et alimentaires, a estimé que la concertation établie au sein de la conférence annuelle entre le Gouvernement et les organisations professionnelles agricoles, était une heureuse initiative dont les résultats sont, à l'expérience, particulièrement bénéfiques.

La commission a, enfin, émis un vote favorable aux conclusions de son rapporteur pour avis.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 21 novembre 1973. — *Présidence de M. André Colin, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a entendu les rapports pour avis sur le budget des armées.*

M. Parisot a présenté son projet de rapport sur la section « gendarmerie » et sur la « section commune ».

Il a souligné la « montée en puissance » de la gendarmerie et ses conséquences, tant sur le plan purement militaire que sur le plan professionnel et social.

Il a indiqué que, dans le cadre de la « section commune », les crédits consacrés aux armements nucléaires, au service de santé des armées et au service d'information et de relations publiques des armées (S. I. R. P. A.) étaient « en vitesse de croisière ».

Il a fait rapidement allusion au « malaise » que connaît actuellement le service de santé, et exprimé le vœu qu'il y soit porté remède.

Il a examiné ensuite le problème de la condition militaire. M. Pierre-Christian Taittinger s'est félicité que cette question ait été ainsi traitée dans le cadre de l'examen de la section commune.

Le rapporteur pour avis a informé la commission que l'Assemblée Nationale avait accepté en deuxième délibération un amendement du Gouvernement permettant le remboursement aux retraités du trop perçu de leurs cotisations à la caisse militaire de sécurité sociale. Après un échange de vues auquel ont participé notamment le président, le rapporteur, MM. Boin et de Chevigny, la commission a décidé de proposer au Sénat de prendre la même attitude que l'Assemblée Nationale.

Le rapport pour avis de M. Parisot, favorable à l'adoption de la section « gendarmerie » et de la « section commune » a été adopté par la commission.

M. de Chevigny a, d'autre part, présenté son rapport pour avis sur la section « forces terrestres ».

M. de Chevigny a souligné que la loi de finances pour 1974 accordait un plus large pourcentage aux crédits de fonctionnement (titre III) qui sont en augmentation par rapport au budget précédent. Pour ce qui concerne les dépenses en capital (titre V), leur montant correspond aux prévisions de la 3^e loi-programme.

Il a souligné la nécessité d'augmenter les crédits du titre III, ne serait-ce que pour pallier l'insuffisance de l'encadrement des unités, qui a pâti des conséquences de la déflation des cadres.

Après avoir évoqué les projets bilatéraux et multilatéraux de coopération en matière de production des armements, M. de Chevigny a estimé que notre pays pouvait participer à l'Eurogroupe.

Les conclusions favorables de son rapport pour avis ont été adoptées par la commission.

M. Pierre-Christian Taittinger a donné lecture de son rapport pour avis sur les crédits de la section « Air » ; il a insisté sur l'importance des missiles et de l'électronique dans l'évolution de l'armée de l'air. De même que M. de Chevigny, il a souligné la nécessité d'une augmentation des effectifs et des mesures catégorielles qui le permettraient.

Après avoir entendu les observations de M. Boucheny sur la politique de production en commun de matériel aéronautique, la commission a fait siennes les conclusions favorables de M. Taittinger.

Elle a, ensuite, adopté à l'unanimité le rapport pour avis sur la section « Marine » de M. Boin qui, lui aussi avait insisté sur la nécessité d'augmenter les crédits de fonctionnement et d'effectifs, tout en soulignant que les dispositions du « Plan bleu » sont suivies très exactement pour ce qui est de l'équipement de la marine.

Au cours d'une seconde réunion tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères sur le budget de la coopération.

Le secrétaire d'Etat a d'abord exposé les grandes lignes de son budget qui atteint près de 2 milliards de francs et qui connaît une expansion sélective. Celle-ci porte surtout sur les crédits du Fonds d'aide et de coopération dont l'augmentation atteint 29 p. 100. M. Deniau a rappelé que 19 pays africains sont bénéficiaires de la coopération avec la France, et comprennent, outre les anciens pays d'A. O. F. et d'A. E. F. et de Madagascar, les anciens territoires sous tutelle du Togo et du Cameroun, le Rwanda, le Burundi, le Zaïre, l'île Maurice et, depuis cette année, Haïti bien que très éloignée de l'Afrique.

Il a souligné l'importance des effectifs des coopérants dont le nombre atteint près de 11.000. Le rôle des volontaires du progrès qu'une augmentation de crédits permettra de faire passer de 430 à 600 est particulièrement apprécié par nos partenaires. En ce qui concerne l'enseignement du Français un crédit nouveau de 5 millions de francs va permettre de lancer un programme faisant appel aux techniques modernes de l'audio-visuel. Le budget doit en outre tenir compte de la révision de

certaines accords de coopération ; par exemple à la suite de la malgachisation de l'enseignement, il est nécessaire de prévoir la création d'écoles pour la scolarisation des jeunes Français habitant à Madagascar.

Le secrétaire d'Etat a ensuite répondu à de nombreuses questions qui lui furent posées, notamment par **M. Louis Martin, rapporteur pour avis du budget de la coopération, le président**, ainsi que **MM. Berthoin, Palmero, Carrier, Robert Gravier et Boin**. M. Deniau a été amené à préciser comment s'articule l'action de la France avec l'action de la Communauté européenne qui s'exerce dans le cadre de la convention de Yaoundé et les problèmes que pose le prochain renouvellement de cette convention surtout depuis que la Grande-Bretagne est devenue membre de la C. E. E. Il a indiqué qu'il ne pensait pas possible de créer un corps permanent d'assistants techniques. Enfin, il a souligné que, si beaucoup d'Etat africains souhaitent une révision et une adaptation des accords de coopération conclus avec la France au lendemain de leur indépendance, aucun n'envisage de rompre les liens qu'ils entretiennent avec nous.

Judi 22 novembre 1973. — Présidence de M. André Colin, président. — La commission a entendu le **rapport pour avis de M. Carrier sur le projet de loi de finances pour 1974 - crédits affaires étrangères.**

M. Carrier a indiqué que le budget des affaires étrangères proprement dit (coopération mise à part) s'élève à 2.451 millions de francs dont une petite moitié est affectée aux affaires culturelles et techniques et au développement de l'influence française dans le monde.

Le reste des crédits est affecté, pour une part, au fonctionnement des services et pour une autre part aux interventions publiques.

Le budget de fonctionnement se caractérise par une augmentation sensible des mesures nouvelles qui permettra la création de nombreux emplois nouveaux, tant à l'administration centrale que pour les postes à l'étranger.

Après un échange de vues auquel ont pris part notamment **M. Taittinger** et le président, le **rapport pour avis de M. Carrier a été adopté.**

M. Palmero a ensuite présenté son **rapport pour avis sur la partie du budget des affaires étrangères consacrée aux relations culturelles.** En conclusion de son exposé, le rapporteur pour avis a proposé à la commission d'adopter *deux amendements*, l'un tendant à la suppression d'un crédit de 13 millions de francs

figurant comme mesure nouvelle au chapitre 42-23 du titre IV concernant l'accroissement de la participation française à la rémunération des coopérants au Maroc. Ce pays est en effet le seul à bénéficier d'un tel accroissement, alors que la politique généralement suivie tend à une diminution des effectifs de la coopération directe.

Le second amendement tend à la suppression de la ligne budgétaire du chapitre 42-02 correspondant au remboursement par le ministère des affaires étrangères des émissions effectuées par l'O.R.T.F. à destination de l'étranger. Le rapporteur pour avis a souligné la nécessité d'une réorganisation du service responsable de ces émissions dont la qualité laisse à désirer et qui ne sont généralement pas audibles par le public auquel elles sont destinées.

Après discussion à laquelle ont pris part notamment **MM. Taittinger, Giraud, Boucheny, Bayrou, Repiquet et le rapporteur pour avis**, la commission a décidé d'adopter le rapport pour avis de *M. Palmero* ainsi que les deux amendements présentés.

Enfin, **M. Louis Martin** a présenté son rapport pour avis sur le budget des affaires étrangères, crédits de la coopération.

Ces crédits d'un montant de près de 2 milliards de francs sont en nette augmentation par rapport à l'an dernier mais, surtout en ce qui concerne les dépenses en capital, affectés au Fonds d'aide et de coopération, ce qui est une bonne chose. Un crédit spécial est prévu en faveur des populations sinistrées du Sahel. Un autre crédit est affecté au lancement de nouvelles méthodes d'enseignement du français par les techniques audiovisuelles.

Enfin le nombre des volontaires du progrès pourra être porté, à la fin de 1974, de 430 à 600.

Le rapport pour avis de M. Louis Martin a été adopté.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 21 novembre 1973. — Présidence de *M. Marcel Darou*, président. — Au cours d'une première séance qui s'est tenue dans la matinée, la commission a entendu le rapport pour avis de **M. André Méric** sur le budget du ministère du travail, de l'emploi et de la population.

Le rapporteur pour avis a, d'abord, souligné la nécessité de combattre les déséquilibres du marché de l'emploi, et le chômage qui frappe de plus en plus, notamment, les jeunes et les femmes. Il a préconisé un développement de la formation professionnelle continue, dont le rôle à la fois économique et humain, n'est pas apprécié à sa juste valeur. Il a estimé que

l'on devait tenir compte de l'extension, dans les faits, de la mission de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (A. F. P. A.), désormais appelée à combiner les opérations de reconversion et de promotion des travailleurs avec des actions de formation de jeunes à un premier emploi. A cet égard, il a déploré que le projet de budget pour 1974 porte un coup d'arrêt au renforcement de l'A. F. P. A. En revanche, le net ralentissement de l'augmentation des crédits de l'Agence nationale pour l'emploi lui a paru susceptible de permettre, grâce au temps de pause ainsi dégagé, de réaliser, au sein de l'Agence, les réformes qui s'imposent.

Evoquant ensuite les différents aspects de l'amélioration des conditions de travail, M. Méric a souligné le drame social et économique que constituait le taux élevé d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Un accroissement des pouvoirs de la médecine du travail, et une augmentation plus rapide, apparaissent d'une urgente nécessité. Le rapporteur pour avis a regretté, à ce propos, que le projet de budget pour 1974 ne permette pas d'assurer le respect du plan de renforcement de l'inspection du travail élaboré il y a quelques années, par rapport auquel un retard de dix postes d'inspecteurs a déjà été pris. Il a recommandé un développement des actions destinées à favoriser l'accès des handicapés au monde du travail, et a marqué les difficultés rencontrées par les femmes dans la vie professionnelle. Une progression rapide des équipements sociaux (crèches), une généralisation de la technique de l'horaire variable, peuvent contribuer à pallier ces difficultés.

En ce qui concerne les graves problèmes suscités par le recours massif à des travailleurs immigrés, le rapporteur pour avis a rappelé les conditions de vie et de travail souvent déplorables qui leur étaient faites. Il a invité le Gouvernement à opter de façon plus nette entre une politique d'immigration temporaire — accompagnée d'aides aux familles restées dans le pays d'origine — et une politique d'assimilation, et aussi à privilégier, dans le développement de son action, l'amélioration de l'accueil plutôt que celle du contrôle, même si un tel contrôle demeure indispensable.

Au cours du débat qui a suivi, **MM. Maury et Mézard** ont souligné que l'extension nécessaire des pouvoirs des médecins du travail ne devait pas conduire à une assimilation de la médecine de contrôle à la médecine de soins.

M. Viron, à propos de l'absentéisme des salariés, a déploré une pratique de certaines entreprises consistant à faire appel à des médecins contrôleurs privés pour vérifier le bien-fondé des arrêts de travail accordés par la sécurité sociale.

En ce qui concerne la participation des salariés, **M. Jean Gravier**, approuvé par **M. Souquet**, a souligné qu'elle ne devait pas se limiter à l'aspect financier, et qu'elle devait s'accompagner d'une participation à la gestion.

Après avoir insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à encourager l'immigration provenant des pays de la Communauté économique européenne, notamment l'Italie, **M. Henriot** a exprimé le souhait que divers systèmes d'aides et d'allocations viennent encourager les femmes qui se consacrent à leur foyer ; il a recommandé, ainsi que **M. Jean Gravier**, le développement d'une politique de prestations familiales.

La commission, après avoir approuvé quelques modifications destinées à compléter le rapport, l'a adopté à l'unanimité.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a examiné le rapport pour avis de M. Lambert sur le budget des anciens combattants et victimes de guerre pour 1974.

Le rapporteur pour avis a, en guise d'introduction, fait allusion à la difficulté de sa tâche ; l'absence quasi totale de mesures nouvelles en est la cause. Il a ensuite rappelé le montant des crédits qui, avec 8.300 millions de francs, représentent 3,75 p. 100 du budget général et donné diverses précisions sur les moyens des services et sur les interventions publiques.

S'agissant de ces dernières, il a successivement distingué les actions directes (retraite du combattant, pensions d'invalidité et allocations rattachées, pensions de veuves, d'orphelins et d'ascendants, indemnités et allocations diverses) et les actions indirectes (sécurité sociale des pensionnés de guerre, soins gratuits, subvention sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre). A propos de chacun de ces points, il a communiqué différentes informations d'ordre statistique, dont il a en même temps regretté le caractère par trop ancien et aléatoire ; il a rappelé les chiffres qui marquent l'évolution de la valeur du point indiciaire au cours de l'exercice qui s'achève (12,57 F le 1^{er} janvier 1973 ; 13,45 F le 1^{er} octobre).

Le rapporteur pour avis a fait état des problèmes :

— de la reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord ; ils sont en voie de solution ;

— de la recherche d'une meilleure définition du rapport constant, de la levée des forclusions et du régime applicable aux internés ; ils font l'objet des travaux de groupes d'études.

M. Lambert s'est ensuite efforcé d'analyser les lacunes et les insuffisances du budget, évoquant tout à tour :

— la situation des 410.000 veuves qui ne bénéficieront pas de l'aménagement fragmentaire adopté par l'Assemblée Nationale en deuxième délibération ; il en concernera seulement 36.000 ;

— le rétablissement de la parité des taux de la retraite du combattant ;

— la non-application de l'article 55 de la loi de finances pour 1962 (plan quadriennal).

M. Viron et le président Darou ont exprimé le souhait qu'une allusion soit faite à la situation des anciens internés de la forteresse de Huy (Belgique), qui doivent recevoir le titre de déporté.

Le président a également demandé que soit révisé le mode de calcul de l'allocation forfaitaire pour tierce personne des aveugles de la Résistance.

Le président a ensuite rappelé la très récente audition de M. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre par la commission ; il avait, au cours de cette réunion, évoqué les principaux points du contentieux qui oppose le Gouvernement aux grandes associations de combattants. M. Darou a signalé à ses collègues que, pour la première fois depuis bien des années, à l'Assemblée Nationale, le rapport spécial de la commission des finances et le rapport pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, ont conclu au rejet du budget des anciens combattants.

Devant la menace d'un vote négatif de l'Assemblée Nationale, le Gouvernement a, en dernière heure, prévu deux mesures catégorielles de portée limitée :

— majoration de 42,5 points des pensions au taux normal des veuves de guerre qui ont dépassé l'âge de soixante ans ;

— affiliation à la sécurité sociale des ascendants de guerre âgés de plus de soixante-cinq ans.

Tout cela étant jugé insuffisant pour faire du projet de budget un projet satisfaisant, MM. Marcel Darou, Marcel Souquet et les membres du groupe socialiste sont conduits à déposer un amendement tendant à la suppression des crédits du titre IV.

M. Viron, rappelant combien il avait été impressionné par le caractère grave et émouvant d'une récente conférence de presse tenue par l'Union française des associations de combattants (U. F. A. C.), a annoncé que son groupe voterait cet amendement.

M. Pierre Brun souhaiterait qu'une partie au moins des crédits devenant disponibles, par suite de la disparition des bénéficiaires de la législation en cause, soit affectée à la réalisation d'un programme d'amélioration de la situation des catégories les plus défavorisées.

M. Jean Gravier a estimé que cette diminution du nombre des bénéficiaires constituerait, s'il en était besoin, une justification supplémentaire de l'opportunité d'un plan quadriennal.

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial de la commission des finances, a tenu à indiquer que les travaux de la commission des finances l'ont conduit à observer que, les crédits du ministère intéressé ayant un caractère provisionnel et évaluatif, il arrivait fréquemment que les crédits réellement consommés soient, pour certains chapitres, supérieurs aux crédits ouverts ; cette année par exemple, le jeu du rapport constant aura entraîné une dépense réelle supérieure à la dépense votée.

Le président a rappelé qu'il avait, en déposant son amendement, pour seule ambition de permettre la poursuite de la discussion devant la commission mixte paritaire et la préparation par le Gouvernement de propositions nouvelles que le Parlement, sans doute presque unanime, attend.

Par 12 voix contre une et 2 abstentions, l'amendement présenté par MM. Darou et Souquet a été adopté.

A l'unanimité, deux commissaires s'abstenant, l'ensemble de l'avis présenté par M. Lambert a également été approuvé.

Jeudi 22 novembre 1973. — Présidence de M. Marcel Darou, président. — La commission a entendu le **rapport pour avis de M. Jean Gravier sur le budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.) pour 1974.**

Le rapporteur pour avis a d'abord rappelé que les crédits du B. A. P. S. A. augmentent de 12,41 p. 100 par rapport à l'année précédente, soit un taux de progression modéré et sensiblement inférieur à celui de 1973.

En ce qui concerne le financement du B. A. P. S. A., il a souligné que la part du financement professionnel direct, égale à 18,35 p. 100 du total du budget, progressait légèrement, du fait notamment d'un accroissement du produit et du taux des cotisations individuelles payées au titre de la vieillesse et de l'assurance maladie-maternité-invalidité des exploitants (A. M. E. X. A.). Il a insisté sur le caractère complexe et encore imparfait du mode de fixation de l'assiette des cotisations cadastrales. Après avoir rappelé l'évolution des différentes taxes

qui constituent le financement professionnel indirect, il a analysé les transformations apportées aux divers éléments du financement extérieur :

— mise en place d'un système de compensation entre les différents régimes de sécurité sociale, qui aboutit, pour le B. A. P. S. A., à une créance de 2.765 millions de francs sur les autres régimes ;

— diminution de 50 p. 100 environ des subventions de l'Etat ; la suppression de la ligne budgétaire correspondant à la « subvention exceptionnelle » semblerait logique, et il conviendrait d'intégrer purement et simplement les crédits correspondants à la « subvention du budget général ».

L'amélioration de la protection sociale des exploitants apparaît plus limitée que l'année dernière. M. Jean Gravier a souligné la faible progression (1,6 p. 100) des prestations familiales, et a insisté pour que le Gouvernement assure le financement et la mise en œuvre rapide des mesures annoncées par M. Ponia-towski intéressant le pouvoir d'achat des familles : généralisation des allocations de maternité, extension de l'allocation orphelin, amélioration de l'allocation logement et des retraites des mères de famille. Il serait également souhaitable que les barèmes des allocations de salaire unique et de la mère au foyer soient harmonisés.

En ce qui concerne l'A. M. E. X A. (assurance maladie des exploitants agricoles), le rapporteur pour avis a particulièrement insisté sur les réformes nécessaires de l'assurance invalidité : attribution d'une pension aux conjoints d'exploitants, réduction du taux d'invalidité exigé pour le droit à pension.

Enfin, il a relevé que si le taux de croissance des prestations vieillesse (14,6 p. 100) était nettement moins élevé que celui de 1973 (22,6 p. 100), le montant total de ces prestations atteignait cependant plus de 50 p. 100 du budget. Il a regretté que le Gouvernement n'ait pu mettre en œuvre dès cette année l'abaissement à cinquante-cinq ans de l'âge d'ouverture du droit à pension de réversion pour les veuves, et que l'assouplissement décidé en 1973 des conditions d'octroi de la pension vieillesse anticipée du fait de l'invalidité n'ait eu que de très modestes résultats. Il a recommandé l'attribution de la retraite complémentaire aux co-exploitants et aux associés d'exploitation et l'extension aux exploitantes mères de famille des bonifications de retraites accordées aux salariées ayant élevé deux enfants, qui doivent d'ailleurs être prochainement améliorées.

Un débat s'est alors engagé sur les différents problèmes soulevés par la protection sociale des exploitants. **MM. Schwint et**

Souquet ont évoqué la nécessité d'un alignement plus rapide des prestations servies aux agriculteurs sur celles du régime général.

M. Mathy, Lambert, Henriet et Sirgue ont rappelé les difficultés des petits exploitants, qui justifient le taux peu élevé de certaines cotisations.

M. Mathy, approuvé sur ces points par le rapporteur pour avis et par la commission dans son ensemble, a insisté sur la nécessité d'une revalorisation des retraites vieillesse, d'un relèvement du plafond de revenus en matière d'allocation du Fonds national de solidarité, et d'une réforme des modalités de récupération sur les héritiers des sommes allouées par le F. N. S.

La commission a adopté à l'unanimité le rapport pour avis de M. Jean Gravier.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 21 novembre 1973. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a entendu **une communication de M. Monory** qui a fait part des impressions recueillies au cours d'un récent voyage au Koweït. Il a exprimé l'opinion que la crise pétrolière aurait été inévitable, même si la guerre israëlo-arabe n'avait pas repris, et que les pays producteurs seraient intransigeants sur les prix du pétrole.

La commission a, ensuite, examiné les **modifications apportées par l'Assemblée Nationale au projet de loi de finances pour 1974.** Elle s'est tout d'abord prononcée sur les fascicules budgétaires au sujet desquels elle avait réservé sa position.

— *Logement :*

Après les observations de **MM. Coudé du Foresto, rapporteur général, Bousch, rapporteur spécial, Driant, Descours Desacres et Pierre Brousse**, la commission a décidé :

— de proposer de reprendre, pour l'article 37 du projet de loi rattaché aux crédits du logement, le texte initialement proposé par le Gouvernement au lieu du texte adopté par l'Assemblée Nationale ;

— de présenter un amendement tendant à rapprocher le prix plafond retenu pour les H. L. M. du coût réel de la construction ;

— de s'en remettre à la sagesse du Sénat sur les crédits du logement.

— *Transports terrestres :*

Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial, a fait part à la commission des renseignements qu'elle a obtenus au sujet des crédits d'études et du projet de nouvelle ligne ferroviaire Paris—Lyon. Elle a proposé de s'en remettre à la sagesse du Sénat quant au vote des crédits.

La commission a approuvé les conclusions de son rapporteur spécial.

— *Jeunesse, sports et loisirs :*

Après les interventions de **Mlle Rapuzzi** et de **MM. Monory et Pierre Brousse**, la commission a décidé de repousser les crédits inscrits, en mesures nouvelles, aux titres III, IV, V et VI du budget en discussion.

— *O. R. T. F. (ligne 101 de l'Etat E) :*

Sur la proposition de **M. Diligent, rapporteur spécial**, et de **M. Coudé du Foresto, rapporteur général**, qui ont insisté sur l'imbrication des problèmes techniques et des questions politiques et qui ont reconnu la bonne volonté manifestée par le ministre de l'information et les nouveaux responsables de l'O. R. T. F., la commission a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat en ce qui concerne l'autorisation de percevoir la redevance O. R. T. F.

La commission a alors examiné différents articles additionnels adoptés par l'Assemblée Nationale. Elle a pris les décisions suivantes :

— *l'article 8 bis* (affectation du prélèvement sur le pari mutuel) a été adopté sans modification.

— *sur l'article 13 bis*, la commission a adopté un amendement tendant à limiter à 1 % le taux de la taxe perçue au titre de la formation professionnelle.

— *pour l'article 42 bis* (redevance pour enlèvement des ordures ménagères sur les terrains de camping), la commission a retenu, sur la proposition de **M. Descours Desacres**, le principe d'un amendement tendant à préciser le champ d'application du paragraphe I de cet article.

— *l'article 42 ter* (modifiant l'article 189 du code de l'administration communale en ce qui concerne la fiscalité des actes d'état-civil) et l'article 43 A (autorisant la transformation des établissements culturels français à l'étranger en établissements publics) ont été adoptés sans débat.

— *les articles 43 bis et 43 ter* rattachés aux budgets des anciens combattants ont été adoptés après que M. Legouez, rapporteur spécial, eut exposé leur portée et leur limite.

— *l'article 45 ter* relatif à la sécurité sociale militaire a été adopté sans débat.

Jeudi 22 novembre 1973. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission s'est réunie pour examiner la **motion** présentée par les membres du groupe communiste, tendant à **opposer la question préalable au projet de loi de finances pour 1974**. Au terme d'un débat dans lequel sont intervenus **MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Talamoni, de Montalembert et Driant**, la commission s'est prononcée contre la motion par 13 voix contre 5.

Vendredi 23 novembre 1973. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président, et de M. Driant, vice-président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée*, la commission a procédé à l'examen des amendements à la première partie du **projet de loi de finances pour 1974 (n° 38, 1973-1974)**. Après un long débat auquel ont participé **MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Amic, Armengaud, Legouez, Monichon, Descours Desacres, Schmitt, Héon, Diligent, Monory, Talamoni, de Montalembert et Mille Rapuzzi**, un avis défavorable a été émis sur les amendements n° 71, 70, 66, 9, 67, 37, 47, 52, 11, 43, 53, 13, 45, 7 rectifié, 8, 56 et 2 et un avis favorable a été émis sur les amendements n° 40, 72, 41, 58, 48, 59, 60, 61, 62, 63, 44, 12, 54, 42, 5, 65, 6, 4, 46 rectifié.

S'agissant des amendements n° 50, 49, 14, 68, 73, 64, 69, 39, 1, 3 et 57, la commission s'en est remise à la sagesse du Sénat, avant d'examiner la recevabilité financière des amendements n° 10, 35, 55, 38 et 42.

Au terme de la réunion, M. Edouard Bonnefous, président, a fait part à la commission de la volonté du Gouvernement de demander **trois votes bloqués** sur divers articles de l'**amendement de justice fiscale** afin d'assurer le financement des mesures proposées. La commission a, alors, décidé, sur la proposition du président, de donner mandat au rapporteur général de répondre sur ce point au Gouvernement.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission, réunie afin de définir sa position au regard de la demande de votes bloqués sur les articles de l'amendement de justice fiscale, a approuvé l'attitude du rapporteur général de refuser de rapporter les articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1974 si le Gouvernement ne modifiait pas ses propositions.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENE- RALE

Jeudi 22 novembre 1973. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président. La commission a tout d'abord entendu M. Marcellin, ministre de l'intérieur, sur les crédits de son département ministériel dans le projet de loi de finances pour 1974.*

Le ministre a préalablement fait une présentation générale de son budget. Il a indiqué que, compte tenu des diverses opérations comptables à effectuer sur le budget de 1973 et des dotations supplémentaires susceptibles d'intervenir dans le courant de 1974 (au titre de la subvention globale d'équipement et par transfert du budget des charges communes à celui du ministère de l'intérieur), le budget de fonctionnement, les dépenses en capital et les crédits de paiement augmenteraient respectivement de 14,68 p. 100, 25 p. 100 et 18 p. 100. Puis il a développé, pour les principaux secteurs d'activité de son ministère, la politique que traduisaient les crédits prévus. Il a, notamment, indiqué que les problèmes qui s'étaient posés en 1973 pour le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels recevraient leur solution en 1974, que l'effort pour la formation de ces personnels serait poursuivi, en particulier grâce aux I. U. T., que, pour la première fois depuis 1964, les effectifs du corps préfectoral apparaissaient comme satisfaisants, que le plan quadriennal de recrutement du personnel de préfecture, plan qui doit s'achever en 1975, avait d'ores et déjà pour effet un net rajeunissement des cadres, que des crédits seraient consacrés en 1974 à une première révision des indemnités allouées à ce personnel en vue d'un alignement sur le régime indemnitaire servi aux autres fonctionnaires des services extérieurs de l'Etat, que onze emplois de conseiller de tribunal administratif seraient créés en 1974, première étape d'un plan qui vise à porter l'effectif à 230 conseillers au lieu de 186 actuellement, que les subventions d'équipement aux collectivités locales du titre VI et celles provenant

des tranches locales du Fonds spécial d'investissement routier (F. S. I. R.) étaient au total en augmentation de 20 p. 100, et que la subvention globale d'équipement ferait l'objet d'une dotation de 100 millions de francs dès janvier 1974. Après avoir souligné que les équipements réalisés par les collectivités locales seraient conformes aux prévisions du Plan si, en 1975, on pouvait reconduire l'effort prévu pour 1974, et qu'aucun crédit du ministère de l'intérieur n'était cette année inscrit au Fonds d'action conjoncturelle, M. Marcellin a longuement exposé, d'une part, les actions menées et envisagées pour accroître les effectifs et améliorer les équipements de la police nationale, d'autre part, les conditions d'utilisation des forces de police, soulignant à cet égard que tous effectifs confondus, 5 p. 100 seulement du temps d'activité des personnels étaient consacrés au maintien de l'ordre.

Enfin, M. Marcellin a annoncé certains objectifs à moyen terme du ministère de l'intérieur : continuer les actions antérieures en faveur de la police nationale (effectifs et équipement), placer les nombreux services ministériels qui interviennent en matière de protection civile sous une autorité unique et créer un corps d'Etat de protection civile qui succéderait aux corps départementaux, et cela pour répondre à l'évolution des risques, mettre en œuvre une politique en faveur du personnel de préfecture de catégorie C, en vue, notamment, de résoudre le problème des agents départementaux affectés à des tâches relevant de l'Etat, enfin améliorer la carrière des secrétaires généraux de mairie et créer un corps d'attachés d'administration communale.

A l'issue de l'exposé très complet de M. Marcellin, de nombreuses questions ont été posées au ministre et notamment par **M. Nayrou, rapporteur pour avis**, et, successivement, par **MM. de Bourgoing, Bruyneel, Mignot, Girault, Heder, Ciccolini, Champeix, Rosselli, Jourdan et le président**. Les principales préoccupations exprimées ont porté sur la subvention globale d'équipement, les ressources fiscales des communes en 1974, l'insuffisance des contingents de police dans les villes (sécurité de la population et circulation), l'absence d'actualisation sérieuse de certaines subventions aux collectivités locales (constructions scolaires du premier degré, dépenses d'intérêt général), la situation critique des communes en Guyane française, la nécessité de nommer un sous-préfet dans tous les arrondissements chefs-lieux, les problèmes de transport dans les villes moyennes ou en expansion.

Après cette audition de M. Marcellin la commission a entendu le **rapport pour avis de M. Nayrou** sur les crédits du ministère de l'intérieur dans le projet de loi de finances pour 1974.

Le rapporteur pour avis a fait un rappel critique des déclarations du ministre puis la synthèse des observations présentées par les membres de la commission lors de l'audition de M. Marcellin et dont il entendait se faire l'écho. Il a, ensuite, soumis à la disposition de ses collègues les principaux points de ses rapports écrit et oral, en matière notamment de fiscalité communale, de subventions aux collectivités locales, de personnel (police, préfectures, communes), de protection civile, de justice administrative. La commission a, alors, *donné un avis favorable à l'adoption du budget du ministère de l'intérieur.*

La commission a désigné MM. Jozeau-Marigné, Champeix, Fosset et Guillard comme titulaires et MM. Montpied, Rosselli, Namy et Auburtin comme suppléants pour la mission que doit effectuer la commission en **Nouvelle-Calédonie et en Polynésie** ; la commission a pris la décision de principe d'effectuer une autre mission dans le courant de 1974 et a procédé à la désignation des membres de cette éventuelle mission.

Enfin elle a nommé :

— **M. Genton** comme rapporteur de la proposition de loi (n° 35, 1973-1974) de **M. Francis Palmero**, tendant à modifier l'article L. 191 du Code électoral en ce qui concerne l'élection des conseillers généraux dans les communes comptant plusieurs cantons.

— **M. Marcilhacy** comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 36, 1973-1974) de **MM. Roger Poudonson, Pierre Carous, Antoine Courrière, Louis Courroy, Jacques Duclos, Lucien Grand et Max Monichon**, tendant à modifier l'article 11 du règlement du Sénat, relatif aux commissions d'enquête ou de contrôle.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER
UN TEXTE POUR LA PROPOSITION DE LOI REJETÉE PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN TROISIÈME LECTURE,
TENDANT À PRÉCISER QUE L'ARTICLE 7 DU DÉCRET
N° 72-561 DU 3 JUILLET 1972 S'APPLIQUE À TOUS LES
BAUX COMMERCIAUX AVANT LE 1^{er} JANVIER 1975

Jeudi 22 novembre 1973. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* La commission a, tout d'abord, procédé à l'audition de **M. Jean Taittinger**, garde des sceaux, ministre de la justice, qui, conformément à la demande qui lui avait été faite précédemment, a donné à la commission des renseignements d'ordre

statistique, desquels il résulte notamment qu'environ 2.000 instances en fixation de loyers commerciaux seraient actuellement en cours.

Le garde des sceaux a souligné que ce nombre justifiait pleinement l'intervention du législateur, et a, en conséquence, insisté auprès de la commission pour qu'elle aboutisse à un texte commun.

Il a, enfin, fait observer que les dispositions des articles 34 et 37 de la Constitution s'opposaient à toute intervention du Parlement en cette matière ayant d'autre objet que de régler le sort des baux venus à expiration avant l'entrée en vigueur du décret du 3 juillet 1972.

Après une brève suspension de séance au cours de laquelle le garde des sceaux s'est retiré, la commission a repris ses travaux en entendant M. Bignon, rapporteur pour l'Assemblée Nationale, qui a proposé une rédaction aux termes de laquelle les dispositions du décret du 3 juillet 1972 seraient applicables aux baux venus à expiration avant son entrée en vigueur, mais avec cette précision que le loyer serait déterminé eu égard au montant le plus élevé résultant de l'application soit des articles 2 et 3, soit de l'article 7 dudit décret, de telle sorte que les propriétaires ne soient pas lésés dans le cas où l'application de l'article 7 aboutirait à une majoration moindre de celle résultant des articles 2 et 3.

M. Fosset, rapporteur pour le Sénat, s'est déclaré d'accord avec M. Bignon sur la nécessité de prévoir l'application de la majoration la plus élevée résultant de l'application soit de l'article 7, soit des articles 2 et 3. Il a, toutefois, fait observer que l'équité commandait, alors, de permettre le choix entre ces deux modes de calcul pour les baux venant à expiration avant le 1^{er} janvier 1975, date à laquelle les articles 2 et 3 entreraient en application de plein droit. Il a souligné que la date d'entrée en vigueur du décret du 3 juillet 1972 ne correspondait à rien de précis à cet égard. Après avoir rappelé qu'en application de l'article 17.1 de la loi du 12 mai 1965, le prix des baux ayant pris effet entre le 12 mai 1963 et le 12 mai 1965 n'avaient pu faire l'objet d'une remise en ordre, et que ces baux venant à expiration entre le 12 mai 1972 et le 12 mai 1974, il a déclaré qu'il serait inéquitable de ne pas appliquer à tous ces baux la même option.

M. Bignon, sans méconnaître la valeur des arguments invoqués par M. Fosset, a déclaré s'en tenir à sa position initiale, compte tenu de la limite constitutionnelle entre le pouvoir législatif et le pouvoir réglementaire. M. Gerbet a fait observer que c'était

le pouvoir réglementaire lui-même qui demandait au Parlement de préciser les modalités d'application de son propre décret, et qu'il n'y avait pas de raison, dans ces conditions, de ne pas faire un pas dans le sens préconisé par M. Fosset.

M. Krieg, après avoir évoqué à nouveau les règles constitutionnelles, a souligné que le texte proposé par M. Fosset risquait d'entraîner de nouvelles injustices, de nombreuses affaires concernant des baux venus à expiration après le 3 juillet 1972 ayant déjà fait l'objet d'accords amiables. Il s'est, enfin, rallié au texte proposé par M. Bignon. **M. Massot** s'est, en revanche, prononcé en faveur du texte proposé par M. Fosset.

M. Fosset s'est déclaré prêt, dans un but de conciliation, à substituer dans son amendement la date du 12 mai 1974 à celle du 1^{er} janvier 1975, afin de viser exclusivement les baux n'ayant pu faire l'objet d'une remise en ordre.

M. Foyer, président de la commission des lois de l'Assemblée Nationale, a alors suggéré une autre rédaction prévoyant, d'une part, une possibilité de revision selon les règles antérieures pour les baux n'ayant pas fait l'objet d'une telle revision depuis le 12 mai 1963, et, d'autre part, pour tous les autres baux venant à expiration avant le 1^{er} janvier 1975, une possibilité de majoration calculée en fonction du plus élevé des prix résultant de l'application soit des dispositions des articles 2 et 3 du décret du 3 juillet 1972, soit de l'article 7 dudit décret.

M. Mignot a approuvé cette rédaction et M. Fosset a fait de même, sous réserve d'une référence plus explicite aux baux n'ayant pas été révisés en application de l'article 17-I de la loi du 12 mai 1965, ce que M. Foyer a accepté. M. Krieg s'est, en revanche, déclaré en désaccord avec ce texte, et a quitté la salle.

Le président, n'étant plus saisi que de deux textes, en raison du retrait de celui présenté par M. Fosset, a procédé à un *vote au cours duquel treize membres de la commission se sont prononcés pour le texte présenté par M. Foyer, et un pour le texte de M. Bignon.*

Ce dernier a alors déclaré se démettre du rapport, ne pouvant présenter à l'Assemblée Nationale un texte en contradiction avec les positions qu'il avait prises précédemment comme rapporteur de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat. La commission a désigné, en conséquence, **M. Gerbet comme rapporteur pour l'Assemblée Nationale.**